



Conseil de sécurité

Soixante-treizième année

Provisoire

8254^e séance

Lundi 14 mai 2018, à 10 h 10

New York

<i>Président :</i>	M ^{me} Wronecka/M. Lewicki	(Pologne)
<i>Membres :</i>	Bolivie (État plurinational de)	M. Llorentty Solíz
	Chine	M. Wu Haitao
	Côte d'Ivoire	M. Djédjé
	États-Unis d'Amérique	M ^{me} Tachco
	Éthiopie	M. Alemu
	Fédération de Russie	M. Safronkov
	France	M ^{me} Gueguen
	Guinée équatoriale	M. Esono Mbengono
	Kazakhstan	M. Tumysh
	Koweït	M. Alotaibi
	Pays-Bas	M. Van Oosterom
	Pérou	M. Meza-Cuadra
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Hickey
	Suède	M. Orrenius Skau

Ordre du jour

Résolutions 1160 (1998), 1199 (1998), 1203 (1998), 1239 (1999) et 1244 (1999) du Conseil de sécurité

Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (S/2018/407)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Résolutions 1160 (1998), 1199 (1998), 1203 (1998), 1239 (1999) et 1244 (1999) du Conseil de sécurité

Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (S/2018/407)

La Présidente (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant de la Serbie à participer à la présente séance.

Au nom du Conseil, je souhaite la bienvenue à S. E. M. Ivica Dačić, Premier Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de la République de Serbie.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Zahir Tanin, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo, à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M^{me} Vlora Çitaku à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres sur le document S/2018/407, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo.

Je donne maintenant la parole à M. Tanin.

M. Tanin (*parle en anglais*) : Comme l'indique le rapport du Secrétaire général (S/2018/407), la période écoulée au Kosovo a été généralement caractérisée par une baisse tant dans la qualité des mesures prises que dans la teneur du discours politique entre Pristina et Belgrade. En mars, des réunions circonspectes mais importantes, organisées dans le cadre du dialogue facilité par l'Union européenne (UE) se sont tenues aux niveaux technique et politique. Cette atmosphère de travail a été affectée négativement lorsque Marko Đurić, directeur du bureau du Gouvernement serbe au Kosovo et négociateur en chef de Belgrade pour le dialogue facilité par l'UE, a été arrêté après avoir pénétré dans le nord du Kosovo, contre l'avis des autorités du Kosovo,

pour assister à une session de dialogue interne du Président Aleksandar Vučić. Lors de l'arrestation, des grenades assourdissantes et du gaz incapacitant ont été lancés, et d'autres actes de force physique ont été déployés, ce qui a fait un certain nombre de blessés, notamment un ministre du Gouvernement kosovar, deux dirigeants municipaux, des journalistes et d'autres personnes présentes. M. Đurić a ensuite été indûment paradé, comme pour un spectacle, dans une rue de Pristina avant d'être expulsé du Kosovo. De nombreux Serbes du Kosovo, déjà troublés par l'affaire non résolue du meurtre d'Oliver Ivanović à Mitrovica en janvier, ont ressenti ces événements avec appréhension.

À la suite de cet incident, des personnalités politiques des deux parties se sont livrées à une escalade verbale qui a infligé de nouveaux revers aux efforts visant à poursuivre le dialogue facilité par l'UE. Le groupe parlementaire serbe du Kosovo de la Liste serbe a annoncé son intention de se retirer de la coalition gouvernementale de Pristina. En outre, il a fait part de son intention de former unilatéralement l'association/communauté des municipalités à majorité serbe au Kosovo à la date limite du 20 avril, laquelle a toutefois été retirée par la suite. Quels que soient les facteurs à l'origine de la série de railleries réciproques, les résultats semblaient sur le point de précipiter l'effondrement du Gouvernement kosovar. Les eaux n'ont été calmées que grâce à des efforts intensifs, et avec l'appui de parties extérieures. Les efforts importants et significatifs déployés par le Premier Ministre Ramush Haradinaj et son gouvernement, y compris les discussions prolongées avec la Liste serbe et d'autres parties de la coalition, ainsi qu'avec l'opposition, ont contribué à maintenir ouvertes les voies de communication.

Il y a eu des discussions pendant de nombreux mois sur les perspectives d'un changement dans les positions essentiellement figées des deux parties grâce au nouvel accent mis par l'UE sur le dialogue entre Belgrade et Pristina et sur un engagement régional plus large. Malgré ces attentes, la récente montée des températures politiques a entravé l'avancement du dialogue, lequel exige une volonté politique suffisante de la part des deux parties pour susciter un nouvel engagement à même de soutenir le processus. Il n'y a pas d'autre option viable. Cependant, pour que cela se produise, il est nécessaire qu'un leadership clair soit exercé pour relever les défis, même avec des coûts politiques à court terme. Une nouvelle orientation de Bruxelles, à tous les niveaux, offre une occasion mutuellement bénéfique pour Pristina et Belgrade de passer de ce moment

difficile actuel et à l'étape suivante du dialogue vers de progrès réels. En outre, les États membres de l'Union européenne ont fixé un calendrier ambitieux pour la région, y compris le sommet UE-Balkans occidentaux qui se tiendra à Sofia plus tard ce mois-ci – le sommet régional au plus haut niveau depuis 2003. En outre, la prochaine réunion cruciale du forum économique du processus de Berlin en juillet, parallèlement à de nombreuses autres initiatives prises cette année pour impliquer plus intensivement les Balkans occidentaux, aiderait tout le monde à naviguer à travers les courants et à tirer parti d'un nouvel engagement.

Bien que les assurances politiques de haut niveau demeurent essentielles, il est peu probable que les engagements pris lors des négociations perdurent sans un certain élan de confiance entre les communautés et les individus au niveau de la base. Pour créer un climat propice à la raison et à un compromis de bonne foi, un engagement à tous les niveaux est nécessaire, ce qui demeure une priorité essentielle de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK). J'ai le plaisir d'informer le Conseil que je reviens tout juste du forum des Nations Unies sur le renforcement de la confiance au Kosovo, qui s'est tenu du 6 au 8 mai à Ljubljana et que j'ai ouvert aux côtés de la Sous-Secrétaire générale, M^{me} Bintou Keita. Des représentants de l'équipe des Nations Unies au Kosovo, de l'Union européenne, de la mission « État de droit » menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX) et de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe se sont joints à nous. Plus de 100 dirigeants communautaires de l'ensemble du Kosovo se sont réunis pour discuter des moyens de relever les défis communs causés par la méfiance et des approches politiques dépassées, une vingtaine d'années après le point culminant du conflit.

Le point de départ du forum était simple : ne pas réinventer ou réinterpréter le passé, mais éclairer, guider et suivre une voie plus positive pour l'avenir. Des individus motivés et énergiques de toute la société kosovare ont débattu des perspectives de renforcement de la confiance par le biais d'un large éventail d'actions positives et de coopération. Les principaux domaines thématiques étaient la responsabilité des médias, l'accès à une justice impartiale, la croissance économique, l'accès aux services publics, la coexistence religieuse et la réforme de l'éducation. De nombreux groupes de discussion ont travaillé à renforcer la compréhension entre les communautés. Les résultats identifiés par les participants fournissent une feuille de route pour

les mesures à mettre en œuvre au Kosovo. La Sous-Secrétaire générale Keita a souligné que le forum était une tentative proactive de faire avancer le programme de paix durable, de s'engager dans la prévention au niveau local, ainsi que de faire le lien entre les cadres politique et de développement. J'ai exhorté tous les dirigeants à organiser l'avenir, au lieu de pleurer sur le passé, et à aller de l'avant avec plus de compassion, de compréhension et de clarté pour faire progresser la confiance dans les domaines d'activité qu'ils ont identifiés au cours du forum.

Fait important pour la perspective européenne du Kosovo, l'Assemblée du Kosovo a ratifié l'accord de 2015 sur la délimitation de la frontière avec le Monténégro. Cette question est considérée par l'Union européenne comme une étape nécessaire à l'intégration du Kosovo à l'UE, y compris la libéralisation des visas, depuis un certain temps déjà. Si la communauté internationale s'est félicitée de cette réalisation, il a été souligné que le renforcement de l'état de droit et des droits de l'homme et les progrès visibles dans la lutte contre la corruption et la criminalité organisée demeurent des questions majeures pour répondre aux aspirations du peuple du Kosovo en ce qui concerne sa perspective européenne.

Il est également important de reconnaître l'approbation d'un nouveau projet de code pénal du Kosovo, qui introduit des peines plus sévères pour les infractions liées à la corruption et à l'abus de fonctions officielles. Cette initiative positive complète les efforts en cours pour dépolitiser et améliorer les prestations de l'appareil judiciaire. Nous partageons également l'analyse sur le respect effectif des droits de l'homme et de l'état de droit au Kosovo, telle que récemment présentée dans le rapport de situation annuel de la Commission européenne. C'est dans ce contexte que les institutions de l'état de droit au Kosovo restent au centre de l'attention interne et externe, alors qu'EULEX se prépare à une grande reconfiguration qui verra les affaires jusqu'ici gérées par EULEX transférées sous la responsabilité directe des tribunaux kosovars.

En ce qui concerne la protection du patrimoine culturel, il me plaît de constater que le Conseil d'exécution et de suivi, dont la tâche est de surveiller l'application de la loi relative aux zones spécialement protégées entourant les sites religieux, a repris ses travaux. Cette reprise intervient au bon moment, étant donné les tentatives récentes de remettre en cause les jugements rendus par les tribunaux kosovars, ainsi que

ceux du Conseil d'exécution et de suivi, concernant les projets de construction près du monastère de Visoki Dečani, dans l'ouest du Kosovo. La communauté internationale continuera de suivre de près les décisions du Gouvernement dans cette affaire.

Dans ses activités, la MINUK continue d'accorder la priorité au renforcement de la confiance et aux droits de l'homme ainsi qu'aux aspects limités, mais essentiels, de l'appui à l'état de droit et aux institutions judiciaires. La mise en œuvre du programme sur les femmes et la paix et la sécurité ainsi que du programme sur les jeunes et la paix et la sécurité est un élément primordial des efforts de la Mission. Le 5 mars, en collaboration avec ONU-Femmes, la MINUK a accueilli au Kosovo la huitième Journée portes ouvertes sur les femmes et la paix et la sécurité. Cette manifestation, qui s'est tenue sur le thème de la participation politique des femmes, a réuni plus de 150 femmes dirigeantes politiques aux niveaux central et local, notamment des parlementaires; des fonctionnaires; des représentantes de la communauté internationale, de la société civile, des milieux universitaires et des organisations de femmes; et de jeunes militantes. La Journée portes ouvertes sur les femmes et la paix et la sécurité a souligné la nécessité de la présence pleine et effective des femmes aux postes de direction à tous les niveaux de la prise de décisions dans la sphère politique, économique et publique. Elle a également souligné le fait que la participation politique des femmes est indispensable à la justice pour les femmes, de façon à mettre fin aux inégalités, à la subordination, au statut hiérarchique et aux asymétries concernant le pouvoir politique. Cet événement s'inscrit directement dans la stratégie-cadre pour l'égalité des sexes récemment adoptée par la Mission et a fait partie d'une série d'initiatives importantes organisées pour célébrer la Journée internationale des femmes au Kosovo.

Le programme sur les jeunes et la paix et la sécurité est également d'une importance capitale pour la MINUK. Cette semaine, la Mission, en étroite collaboration avec l'UNICEF et le Programme des Nations Unies pour le développement, accueillera au Kosovo la deuxième Assemblée de la jeunesse aux Nations Unies. L'événement rassemblera 180 jeunes dirigeants venus de divers horizons, ainsi que des responsables publics et des dirigeants d'organisations civiles et d'entreprises.

Dans les facettes multiples de son travail recalibré, la MINUK oeuvre en pleine conformité avec

les grands principes du programme de réformes du Secrétaire général Guterres et les directives du Conseil. Nos efforts visent à pérenniser la paix; à faire en sorte que nous demeurions en première ligne s'agissant de la surveillance et de l'analyse de la situation; et à renforcer la coopération stratégique avec les membres de toutes les entités des Nations Unies, ainsi qu'avec les partenaires internationaux, afin de compléter les efforts des institutions kosovares. Je remercie les membres du Conseil pour l'appui constant qu'ils accordent à nos efforts et au dialogue mené par l'Union européenne en vue de la normalisation des relations et du renforcement de la coopération entre Pristina et Belgrade.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie M. Tanin de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M. Dačić.

M. Dačić (Serbie) (*parle en serbe; interprétation en anglais assurée par la délégation*) : Je remercie le Secrétaire général Guterres et son représentant spécial et Chef de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK), M. Zahir Tanin, du rapport sur les travaux de la MINUK (S/2018/407) et de leur engagement résolu à mettre en œuvre le mandat que le Conseil de sécurité a confié à la Mission en vertu de la résolution 1244 (1999).

Je vais être franc et direct. Depuis un certain temps déjà, certains membres du Conseil de sécurité appellent à réduire la fréquence des rapports et des séances sur ce sujet, tandis que d'autres proposent d'organiser des séances privées. Des idées radicales ont également été avancées, y compris celle de fermer la Mission et de la transformer en une mission politique. Nous comprenons certains de ces arguments. Le programme du Conseil de sécurité est encombré, et la situation au Kosovo-Metohija n'est pas comparable aux crises en Syrie et au Yémen. Pourtant, je demande aux membres du Conseil d'écouter mes arguments et de les prendre également en compte.

La situation au Kosovo-Metohija a évolué depuis 1999, mais elle est loin d'être idéale. Sur la base de tous les rapports précédents, il est clair que le Kosovo n'est ni la jeune démocratie ni la société multiethnique confrontée à quelques problèmes ponctuels que certains prétendent. Les rapports soulèvent des questions très importantes, tout comme la situation sur le terrain. Une réconciliation véritable entre les communautés au Kosovo-Metohija a-t-elle eu lieu? Les auteurs de tous les crimes ont-ils été punis? Les droits fondamentaux

des minorités sont-ils respectés au Kosovo-Metohija? Les déplacés internes ont-ils été autorisés à rentrer chez eux? Malheureusement, la réponse à toutes ces questions est « non ».

Je parlerai en temps voulu du rapport dont nous sommes saisis et des événements qui ont eu lieu au cours de la période considérée. Toutefois, je soulignerai d'abord certains faits importants que tous ceux qui appellent à la fin de la Mission ou à la réduction du nombre de nos séances devraient garder à l'esprit.

La MINUK est présente sur le terrain depuis 19 ans et a beaucoup œuvré pour changer la situation au Kosovo-Metohija. Elle a fait du bon travail, mais ce travail n'est pas terminé. Un long chemin a été parcouru depuis 1999. Il a fallu beaucoup de temps pour convaincre les représentants de Belgrade et de Pristina de s'asseoir à la même table et d'entamer des négociations.

Les premiers accords n'ont pas été simples à conclure, mais ils ont quand même été conclus. Bien que Pristina ait dès le début posé des problèmes de taille s'agissant de la mise en œuvre des accords, nous restons convaincus que la seule façon de trouver une solution durable à long terme passe par le dialogue, qui doit impérativement reprendre. Par conséquent, je pense que le Conseil de sécurité a le devoir et l'obligation de contribuer à trouver une solution et à normaliser la situation au Kosovo-Metohija, ce qui, nous ne devons pas l'oublier, est également important pour la stabilité de l'ensemble de la région. De nombreux efforts ont été déployés pour stabiliser la situation au cours des dernières années, et ce n'est qu'en continuant de régler toutes les questions en suspens de manière pacifique que nous pouvons espérer normaliser la situation dans la province.

Par conséquent, nous ne devons pas laisser des décisions hâtives ou inutiles mettre en péril tous les efforts que nous avons déployés jusqu'à présent. C'est pourquoi je demande aux membres d'avoir une vision d'ensemble et d'appuyer nos efforts pour trouver, ensemble, une solution durable. Les appels à réduire la MINUK, à réduire son budget, à modifier son mandat et à réduire la fréquence des séances du Conseil de sécurité sur le sujet ne contribueront pas à l'instauration d'un climat propice à la réalisation de ces objectifs. Cela ne fait au contraire qu'exacerber les désaccords existants entre les membres du Conseil de sécurité et entre Belgrade et Pristina. À l'heure actuelle, nous n'avons nul besoin de tergiversations sur la question de savoir si le Conseil de sécurité doit consacrer trois heures tous

les trois mois, soit 12 heures par an, à ce sujet. Ce dont nous avons besoin, c'est de mettre en œuvre tous les accords sans imposer de conditions supplémentaires et de trouver des solutions, exclusivement par la voie du dialogue, à toutes les questions non réglées.

À présent, je voudrais dire quelques mots au sujet du dernier rapport du Secrétaire général et des événements survenus au cours de la période considérée. Ces événements sont révélateurs de ce que la situation au Kosovo-Metohija demeure instable et qu'une présence internationale est toujours indispensable. Les membres du Conseil se souviendront probablement que lors de la dernière séance (S/PV.8176), nous avons exprimé notre indignation à la suite de l'assassinat brutal d'Oliver Ivanović, le dirigeant de l'Initiative Liberté, Démocratie et Justice, et l'un des hommes politiques serbes les plus en vue au Kosovo-Metohija. Les représentants de Pristina se sont engagés à ne ménager aucun effort jusqu'à ce que les auteurs de ce crime soient traduits en justice. Ils n'ont pas été traduits en justice, et on ne sait quasiment rien de l'enquête, si ce n'est qu'aucun progrès n'a été réalisé et qu'elle a été confiée au Bureau des procureurs spéciaux de la République du Kosovo en raison de la complexité de l'affaire.

Les Serbes du Kosovo-Metohija ont été ébranlés et profondément préoccupés par les événements qui se sont produits le 26 mars à Mitrovica-Nord. Ce jour-là, les pourparlers organisés dans le cadre du dialogue interne sur le Kosovo-Metohija ont été interrompus de façon barbare par des membres masqués des unités spéciales de la police kosovare, armés jusqu'aux dents. L'assaut brutal lancé contre l'immeuble, en faisant usage de la force contre des civils non armés, a mis en évidence le comportement dangereux, irresponsable et inacceptable des représentants des institutions provisoires d'administration autonome. Le Directeur du Bureau du Gouvernement serbe pour le Kosovo-Metohija, Marko Đurić, et d'autres fonctionnaires du Gouvernement serbe, ainsi que des ministres du Gouvernement provincial du Kosovo-Metohija de la communauté serbe, des députés du Parlement provincial et d'autres citoyens, 36 au total, ont été blessés lors de cet assaut. Un Serbe, Ministre au sein du Gouvernement provincial, a été hospitalisé.

M. Đurić, le principal négociateur du côté serbe dans le cadre du dialogue technique avec Pristina, a été arrêté illégalement, harcelé et battu, et les menottes aux mains, a été traîné dans les rues de Pristina devant la foule dans le cadre d'une démonstration de haine

orchestrée. Les membres du Conseil en conviendront, il s'agit d'un acte humiliant inadmissible et sans précédent dans l'histoire de la diplomatie. Je pense que tout le monde a vu les images montrant comment Pristina traite le principal négociateur du côté serbe. Comment peut-on s'attendre à ce que M. Đurić s'assoie de nouveau à la table des négociations après avoir été traité de la sorte? Pristina a essayé à justifier ce comportement en alléguant que la visite de M. Đurić n'avait pas été approuvée, ce qui est absolument faux. Conformément à l'accord sur l'organisation des visites officielles, conclu sous les auspices de l'Union européenne, cette visite avait fait l'objet d'une notification dans les délais, même bien avant la date limite prévue par l'accord. Les représentants de l'Union européenne le savent très bien. On peut difficilement comprendre cet acte, sinon comme étant un acte de provocation de la part de Pristina.

Cet acte a porté un coup fort au dialogue et a porté atteinte à la paix et à la sécurité non seulement des Serbes du Kosovo-Metohija, mais aussi de toute la région. Il s'agit d'une preuve éloquente de l'instabilité qui règne dans la province et de la rapidité avec laquelle la paix et la sécurité peuvent être mises en péril par des actes irresponsables et unilatéraux. Nous avons été scandalisés par ce qui s'est passé au Kosovo-Metohija ce jour-là, tout comme nous avons été découragés par l'absence d'une réaction appropriée de la part de l'Union européenne, le facilitateur du dialogue, et en particulier de la part de la mission « État de droit » menée par l'Union européenne au Kosovo, qui est censée superviser l'état de droit, y compris le comportement de la police du Kosovo. La Force internationale de sécurité au Kosovo (KFOR) a également fermé les yeux sur les agissements des unités spéciales de la police du Kosovo en dépit des accords passés antérieurement au titre desquels elle aurait dû empêcher les membres des unités spéciales de se rendre dans le nord de la province, une région dont la population est en majorité serbe et où s'est produit cet incident malheureux.

Je voudrais rappeler que j'ai signé l'Accord de Bruxelles avec Hashim Thaçi et Catherine Ashton. Avant la signature de cet accord, alors que nous nous trouvions au siège de l'OTAN à Bruxelles, M. Rasmussen, alors Secrétaire général de l'OTAN, s'est engagé, au nom de la KFOR, à empêcher l'entrée de forces armées sur un territoire à majorité serbe sans l'approbation par la KFOR. Par conséquent, comment cet incident a-t-il pu se produire? Les menaces et le recours à la force ne sauraient être tolérés quelles que soient les circonstances. Ils doivent être condamnés explicitement

et sans équivoque par tous les acteurs internationaux concernés, sans réserve. Je tiens également à rappeler que Marko Đurić était venu au Kosovo pour discuter d'un règlement politique au problème du Kosovo. Il n'était pas venu pour provoquer des troubles ou pour faire quoi que ce soit qui aille à l'encontre du dialogue de Bruxelles. Quelqu'un a-t-il déjà vu un représentant diplomatique d'un État être traité de la même manière que ce que l'on a vu à Pristina? Nous parlons du chef de l'équipe de négociation qui, il y a quelques jours, était assis autour de la table avec l'autre partie, comme les membres du Conseil sont assis ici maintenant. J'invite les membres du Conseil à imaginer ce qu'ils ressentiraient si on les traînait devant une foule, les menottes aux mains, dans les rues d'une ville, et qu'on s'attende à ce qu'ils parlent de paix. L'intention était bien claire. Nous appuyons l'appel lancé dans le rapport du Secrétaire général pour qu'une enquête approfondie soit menée et que des mesures correctives soient prises si les droits de l'homme n'ont pas été respectés.

L'aspiration de Pristina à modifier et à élargir le mandat de la soi-disant Force de sécurité du Kosovo devrait susciter de vives inquiétudes. Lors d'une réunion tenue récemment à Skopje, j'ai entendu le Premier Ministre bulgare, Boyko Borissov, demander à Hashim Thaçi si cet incident était justifié. La Serbie a réagi avec retenue. L'aspiration visant à transformer la Force de sécurité du Kosovo en une armée devrait être une source de vives préoccupations. Cela constituerait non seulement une violation flagrante de la résolution 1244 (1999) et de l'Accord militaire technique de Kumanovo, mais aussi un grand pas vers la déstabilisation de la situation en matière de sécurité dans la province et dans l'ensemble de la région. Je tiens à rappeler que cette résolution ne prévoit pas la création d'une force armée kosovare; elle prévoit toutefois que la KFOR est la seule force militaire autorisée au Kosovo-Metohija et chargée de tous les aspects de la sécurité dans la province. Il est essentiel de préserver la position de neutralité et la présence de la KFOR pour qu'elle puisse s'acquitter de son mandat.

Je tiens à souligner que l'Union européenne et l'OTAN n'ont pas appuyé les intentions de Pristina de créer une armée du Kosovo, et j'espère qu'elles maintiendront leur position. Je voudrais attirer l'attention du Conseil sur le fait qu'un certain nombre de pays, membres de l'Union européenne et de l'OTAN, ont accepté l'accréditation de soi-disant attachés militaires du Kosovo, en violation de la résolution 1244 (1999). En vertu de cette résolution, Pristina n'est pas censée avoir une armée ou un ministère de la défense et par

conséquent, des attachés militaires. Quelles sont les dispositions de la Convention de Vienne qui autorisent cela? Comment des attachés militaires peuvent-ils exister dans une entité reconnue en tant qu'État qui n'a pas d'armée?

Je voudrais rappeler une fois de plus que la Serbie est fermement résolue à régler toutes les questions par le dialogue et que nous avons fait preuve d'une grande maturité politique et d'un grand sens de responsabilités au cours de l'année écoulée. Il y a cinq ans, j'ai personnellement signé le premier accord sur les principes gouvernant la normalisation des relations entre Belgrade et Pristina, dit accord de Bruxelles. Comme je l'ai déjà dit, ce ne fut pas une mince affaire que de parvenir à cet accord, et ce ne fut pas une mince affaire que d'honorer les obligations que nous avions contractées au titre de cet accord. Pourtant, nous nous sommes acquittés de la quasi-totalité de ces obligations, y compris les plus délicates sur le plan politique, comme l'intégration des services de police et du système judiciaire. De son côté, Pristina a elle aussi accepté un certain nombre d'obligations en signant l'accord, dont la plus importante concerne la création d'une association ou communauté des municipalités à majorité serbe, qui est mentionnée dans pas moins de six des dispositions de l'accord.

Il s'agit là, j'insiste, de l'élément clef de l'accord et d'une obligation dont, en dépit des appels répétés de la communauté internationale, Pristina ne s'est toujours pas acquittée, des années plus tard. En conséquence, au lieu de faire le bilan des réalisations accomplies par la communauté au cours des cinq années écoulées, nous continuons, aujourd'hui encore, de parler de sa création. La mise en place de cette communauté revêt une importance considérable pour les Serbes du Kosovo-Metohija et de Serbie, car elle vise à protéger leurs intérêts vitaux, à garantir la préservation de leur identité et à améliorer leur vie quotidienne au Kosovo. Sa création n'est pas et ne doit pas être un geste de bonne volonté, mais un droit obtenu et garanti par tous les signataires de l'accord de Bruxelles, dont fait partie l'Union européenne. Il n'est pas possible d'appliquer des accords de façon sélective et de les modifier de manière unilatérale. La communauté doit être créée conformément à l'accord de Bruxelles, à ses principes et à son plan de mise en œuvre.

Les déclarations qu'on a pu entendre de la part des représentants de Pristina – notamment la dernière en date qui prétend que la création de la communauté des

municipalités serbes est subordonnée à l'octroi du statut de Membre à l'ONU –, confirment que Pristina n'a pas réellement l'intention d'honorer ses obligations au titre de l'accord de Bruxelles, qu'elle viole de façon manifeste. C'est à regret que je me dois de signaler que la Cheffe du Bureau de l'Union européenne au Kosovo, en infraction à son mandat, a exprimé son soutien à cette plateforme de Pristina, au mépris le plus flagrant de l'accord que l'Union européenne a entériné. Nous avons des raisons de penser que, avec cinq ans de retard, Pristina est en train d'entreprendre ce processus de manière trompeuse, en dépit de ses affirmations selon lesquelles des mesures seront prises s'agissant de la communauté. Nous craignons qu'il s'agisse là d'un stratagème politique de plus pour faire retomber la pression internationale, plutôt que d'une volonté véritable de s'acquitter enfin des obligations souscrites. Il faut donc que le Conseil de sécurité appelle aujourd'hui d'une seule voix à ce que la communauté de municipalités serbes soit créée sans plus de retard. Les appels répétés demandant aux deux parties d'honorer les obligations qu'elles ont contractées ne sont pas justifiés, car une partie s'en est déjà acquittée, tandis que l'autre non.

Pour s'assurer que ce qui a été convenu est respecté, faciliter la mise en œuvre de l'accord de Bruxelles, préserver la stabilité et instaurer l'état de droit au Kosovo-Metohija, une présence internationale est indispensable. À cet égard, le niveau actuel des compétences d'EULEX KOSOVO doit être maintenu. Et les éventuelles modifications à apporter devront l'être sous l'œil vigilant du Conseil de sécurité. Il convient de garder à l'esprit que ces changements auront une incidence sur les travaux des autres missions, qui devront elles aussi être modifiées si elles veulent continuer à fonctionner sans entrave. Toutefois, le transfert des compétences d'EULEX KOSOVO aux institutions provisoires d'administration autonome de Pristina entraînerait la perte de la neutralité de la Mission et viendrait souligner le caractère fictif de l'État du Kosovo.

Je ne saurais poursuivre sans mentionner ici les 200 000 Serbes et non-Albanais qui ont été expulsés, ainsi que le grand nombre d'églises, monastères et monuments historiques et culturels qui ont été détruits et incendiés. Le rapport mentionne que, pour les trois mois de la période considérée, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés a enregistré trois retours volontaires. Le Conseil a bien entendu : trois personnes déplacées en trois mois, contre plus de 200 000 à avoir été expulsées. Comment le Conseil pourrait-il juger cela

suffisant, et estimer que la communauté internationale devrait se résigner et cesser de mettre en place, au Kosovo-Metohija, les conditions permettant aux déplacés de revenir et d'exercer leurs droits? C'est le minimum que nous devons à tous ceux qui n'ont pas pu retrouver leurs foyers au Kosovo-Metohija. Le fait que seuls 1,9 % des déplacés aient pu rentrer durablement chez eux n'est-il pas un argument suffisamment fort en faveur de la poursuite et du renforcement des activités de la MINUK?

Les récentes arrestations arbitraires au point de passage de Jarinje prouvent amplement les violences auxquelles recourent les institutions provisoires d'administration autonome, et montrent bien Pristina n'entend pas promouvoir une démocratie véritable ni l'état de droit, pas plus que le respect des libertés et droits humains fondamentaux. Le plus souvent, ce sont des listes secrètes, établies essentiellement sur la base de fausses informations et de preuves fabriquées, qui sont utilisées pour ces arrestations. Elles visent à instiller un sentiment d'insécurité et de peur parmi les Serbes du Kosovo-Metohija, à porter atteinte à leur liberté de circulation et à décourager le retour des déplacés. On ne peut guère s'attendre à ce que le nombre de rapatriés augmente si aucune solution systémique n'est mise en place pour remédier aux problèmes qui les accablent tous les jours. Et malheureusement la liste est longue, car outre les arrestations arbitraires, il y a aussi la discrimination institutionnelle, l'intimidation, le fait que ni la haine nationale et religieuse ni les violences ethniques ne sont réprimées, l'insécurité des personnes et des biens et l'absence d'état de droit.

Je tiens à le répéter aujourd'hui : les crimes commis au Kosovo-Metohija ne doivent pas rester impunis. Affronter la vérité est la première étape qui mène à la réconciliation, mais il faut que tous ceux qui ont commis des crimes aient à en répondre. Pour sa part, la Serbie a fait d'importantes avancées en ce sens. En revanche, les auteurs de crimes contre les Serbes et les non-Albanais au Kosovo-Metohija n'ont pas été punis, pas même 19 ans après. Les postes qu'occupent certains individus au sein des institutions provisoires d'administration autonome ne peuvent ni ne doivent faire entrave à la quête de justice. Il est extrêmement préoccupant pour nous qu'aucun acte d'accusation n'ait encore été porté devant les Chambres spécialisées pour les crimes commis par l'Armée de libération du Kosovo, et que le début des travaux des Chambres soit en permanence reporté. Lorsqu'il a fait le bilan de son

mandat de Procureur spécialisé, David Schwendiman a bien résumé cette préoccupation :

« La précipitation n'est pas une amie de la justice, pas plus que les retards injustifiés. Plus on s'éloigne du moment où les crimes ont été commis, moins les efforts consentis pour y remédier sembleront crédibles et moins ils seront perçus comme légitimes. »

La Serbie fait en sorte d'appliquer sa législation, en pleine conformité avec le droit international, et elle ne renoncera pas à poursuivre ceux dont il existe des preuves qu'ils ont commis des actes constitutifs de crimes de guerre contre la population civile au Kosovo-Metohija. La décision récente d'INTERPOL de republier des avis de recherche internationaux concernant un certain nombre d'individus accusés d'avoir commis des crimes au Kosovo-Metohija est très importante à cet égard.

La Serbie protège ses intérêts nationaux et les intérêts de l'État en respectant pleinement les principes du droit international, à commencer par le principe de souveraineté et d'intégrité territoriale. Elle continuera d'utiliser toutes les voies diplomatiques pour s'opposer aux tentatives sécessionnistes de Pristina, qui établissent un dangereux précédent dont se sont déjà emparés, comme on a pu le voir, divers mouvements séparatistes dans d'autres régions du monde. Je suis convaincu que, si les membres du Conseil se retrouvaient dans la situation de la Serbie, pas un seul n'agirait différemment. Tous les efforts de la Serbie participent de sa volonté de protéger sa souveraineté et son intégrité territoriale et, par conséquent, l'autorité du droit international, de la Charte des Nations Unies et de la résolution 1244 (1999), laquelle est juridiquement contraignante et garantit son intégrité territoriale et sa souveraineté, et souligne que l'unilatéralisme n'est pas un moyen acceptable de résoudre les problèmes dans les relations internationales, quels qu'ils soient. Je tiens également à signaler que, depuis quelque temps, nous observons les tentatives de Pristina de rejoindre des organisations internationales, les plus récentes étant ses candidatures auprès de l'UNESCO, d'INTERPOL et de l'Organisation mondiale des douanes. Ces tentatives sont contraires aux principes fondamentaux du droit international et politisent inutilement le travail de ces organisations.

Pour terminer, je voudrais remercier tous les pays qui n'ont pas reconnu la déclaration unilatérale d'indépendance du Kosovo de leur appui constant et

de leur respect de principe de la Charte des Nations Unies et de la résolution 1244 (1999), ainsi que ceux qui sont revenus sur leur décision de la reconnaître ou qui envisagent de le faire. Je voudrais informer le Conseil que le Suriname et le Burundi sont revenus sur leur décision de reconnaître l'indépendance du Kosovo. Je voudrais aussi conseiller aux membres du Conseil de sécurité qui ont contesté ces décisions que leurs contestations ne contribuent pas à la quête d'un règlement efficace et efficient du problème. Un appui inconditionnel à une seule partie n'est pas une façon de parvenir à un compromis. Nous traitons tous les membres du Conseil comme des amis et des partenaires. Un traitement réciproque, notamment une meilleure compréhension de notre position et de nos arguments, seraient le bienvenu, et nous l'escomptons.

Nous étions du même côté pendant les deux Guerres mondiales. Le 28 juillet, nous marquerons le centenaire du jour où le drapeau serbe a flotté pour la première fois à la Maison Blanche et sur tous les bâtiments publics des États-Unis sur ordre du Président de l'époque, M. Woodrow Wilson, en hommage aux Serbes qui ont tant souffert pendant la Première Guerre mondiale. Le Président français, M. Macron, doit se rendre en Serbie cette année. Aux côtés du Président Vučić, il inaugurera le Monument de reconnaissance à la France, qui vient d'être restauré et qui a été érigé pour honorer l'alliance historique entre les deux pays pendant la Première Guerre mondiale. Un sommet de l'Union européenne et des Balkans occidentaux sur l'avenir européen de notre région aura lieu à Londres en juillet. La Serbie veut trouver des intérêts communs avec les pays occidentaux. J'espère que chacun sait qu'il ne peut y avoir de paix et de stabilité durables aux Balkans et dans toute l'Europe sans le respect des intérêts de la Serbie et des Serbes, étant donné que la Serbie est le plus grand État et la nation la plus vaste de cette région.

La politique de la Serbie est une politique de paix, de liens économiques et de prospérité. C'est pourquoi je demande encore une fois à tous les membres de se concentrer sur la quête d'un compromis et d'une solution durable à ce problème qui dure depuis des décennies, afin que l'ensemble des Balkans occidentaux puissent être une région où règnent durablement la paix, la stabilité, la sécurité et la confiance mutuelle.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à M^{me} Çitaku.

M^{me} Çitaku (*parle en anglais*) : C'est, comme toujours, un honneur pour moi d'être au Conseil

aujourd'hui. Il y a trois mois, j'y suis venue à la veille du dixième anniversaire de l'indépendance du Kosovo (voir S/PV.8176). Dix années se sont maintenant écoulées depuis que le Kosovo est un État indépendant, et encore plus depuis que la guerre est terminée. Nous avons connu bien des épreuves, à commencer par une longue période d'oppression et de violations systématiques des droits de l'homme avant la guerre, qui s'est terminée par un nettoyage ethnique. Malgré ces difficiles circonstances et ces défis colossaux, nous n'avons jamais baissé les bras. Le cœur rempli d'espoir, nous avons persévéré, et nous avons réussi à reconstruire nos vies en partant de rien.

Les trois derniers mois ont été marqués par l'anniversaire de notre indépendance et par le rappel du lourd tribut que nous avons dû payer pour recouvrer notre liberté. Chaque jour qui passe, une commémoration a lieu. Chaque jour qui passe, un nouveau mémorial est inauguré. De Meja à Cusk jusqu'à Abria, dans toutes les villes et les villages du Kosovo, les gens s'unissent dans le souvenir du noble sacrifice de ceux qui sont tombés.

Quelque 30 000 jeunes Kosovars termineront leurs études secondaires cette année. Ils seront la première génération de jeunes diplômés à n'avoir jamais connu les horreurs de la guerre. Ils seront la première génération de Kosovars à être nés dans un pays libre, à avoir grandi sans connaître la peur de l'oppression et sans être traumatisés par la guerre. Ils n'ont pas peur parce qu'ils n'ont connu que la liberté. Ils sont nés libres, et libres ils resteront. Ce qu'ils exigent de nous, c'est un avenir meilleur, une éducation de meilleure qualité et de meilleurs emplois. C'est ce à quoi ils ont droit. Mais ils exigent aussi la vérité sur le passé. Pour pouvoir vraiment aller de l'avant, ils veulent tourner la page.

Mais on ne peut construire la vérité et la réconciliation sur de faux récits ni sur des tentatives désespérées d'établir la parité morale. Chaque fois que je viens ici, dans cette salle, je me sens contrainte de rappeler à tous ce que nous avons enduré, ce qui s'est passé au cœur de l'Europe il y a plus de 20 ans : une guerre brutale qui a fait des centaines de milliers de tués et de disparus. Toutes ces atrocités – de la Croatie à la Bosnie jusqu'au Kosovo – ont été commises par l'appareil étatique serbe. Je rappelle ces faits aujourd'hui, et je ne cesserai de les rappeler, car c'est la seule et unique vérité. Il est extrêmement troublant d'entendre le récit inventé de nos voisins du nord, qui tient du révisionnisme. Leur discours est une tentative grave de réécrire l'histoire et, en tant que tel, n'a pas sa place dans cette salle ni nulle

part ailleurs, et il est grand temps que nous y mettions un terme.

Les États Membres de l'ONU, nos chers amis, doivent reconnaître la vérité. Cette année, le Kosovo n'a pas figuré dans le rapport du Secrétaire général sur les violences sexuelles liées au conflit (S/2018/250). Les organisations humanitaires internationales et les organisations non gouvernementales locales ont recueilli quelque 20 000 témoignages sur des viols et des tortures systématiques perpétrés par les forces serbes durant la guerre au Kosovo. Malgré l'existence d'éléments de preuves substantiels, aucun responsable de ces crimes n'a jamais été traduit en justice. L'expérience du Kosovo avec les rescapés de la violence sexuelle liée au conflit et les efforts qu'il déploie pour remédier à ce problème servent d'exemple utile pour la communauté internationale. Au-delà de la politique, nous parlons ici de droits humains fondamentaux, dont on attend qu'ils soient respectés partout, par tous et sans conditions. En fermant les yeux sur ces crimes, nous donnons l'occasion aux criminels de guerre inculpés non seulement d'être représentés mais aussi d'abuser de la plateforme publique, et cela a lieu dans notre voisinage. Il ne s'agit pas d'un avis personnel, mais c'est une préoccupation exprimée par le Commissaire aux droits de l'homme, M. Nil Muiznieks, qui a dit que

« Ces dernières années, les criminels de guerre serbes ... ont été promus au rang de héros et de modèles par les représentants du Gouvernement, les partis politiques et les médias serbes ... [et] cela est inacceptable de la part d'un pays candidat à l'adhésion à l'UE ».

Il n'est donc pas étonnant de voir des initiatives tendant à ériger des monuments à la gloire d'un dictateur comme Slobodan Milošević.

Je pose la question au Conseil : qu'est-ce que cela révèle sur l'identité d'une société, sans parler de la normalisation des relations avec ses voisins? Quand on s'attache à ériger des monuments à la gloire de dictateurs, cela en dit certainement long sur la volonté de falsification des faits. Dans cet environnement toxique, l'atteinte à la liberté d'expression par l'État semble tout à fait normale, tout comme les menaces systématiques visant les Serbes du Kosovo qui veulent rejoindre la Force de sécurité du Kosovo ou le Service de police du Kosovo. Plusieurs Serbes du Kosovo ont été arrêtés en Serbie, parce qu'ils avaient rejoint la Force de sécurité du Kosovo.

Je voudrais être très claire : la Serbie n'a pas de droit de veto pour ce qui est de la création des forces armées du Kosovo. C'est une décision qui relève exclusivement des institutions de la République du Kosovo. En ce qui concerne les Serbes du Kosovo, il est évident qu'ils veulent juste vivre mieux et s'intégrer dans leur pays, mais leurs aspirations ne cessent d'être piétinées par Belgrade qui leur met des bâtons dans les roues à tous les niveaux, comme c'est le cas dans la plupart des problèmes auxquels ils se heurtent.

Rien que l'autre jour, le Gouvernement serbe a interdit à une équipe kosovare de karaté d'entrer en Serbie, ce qui a empêché nos enfants de participer au Championnat d'Europe de karaté qui se tenait à Novi Sad. Des enfants ont été interdits d'entrée, des enfants! Le Conseil sait les efforts que le Kosovo a déployés pour devenir membre de toutes les fédérations sportives et sait la joie que nous ressentons à voir nos athlètes concourir au nom de leur pays. Toutefois, aujourd'hui encore, nous sommes confrontés à toutes sortes d'obstacles arbitraires érigés par la Serbie. Faisant preuve d'un véritable esprit de fair-play, les jeunes athlètes kosovars n'ont pas cédé à la colère ni à la haine, même durant l'un des moments les plus difficiles et les plus douloureux pour eux. Au lieu de cela, ils ont envoyé leurs meilleurs vœux à tous les autres athlètes qui ont pu concourir.

Il ne s'agit pas d'un incident isolé. Cela fait partie intégrante d'une politique d'obstruction. J'en veux pour preuve la déclaration faite le 23 mars par le Ministre serbe de l'intérieur, dans laquelle il a indiqué qu'il ne voulait pas voir d'affrontements entre des supporters et la police à propos de choses en lesquelles ils ne croyaient pas et qui étaient contraires à l'intérêt du pays.

Malheureusement, il semble que par ses décisions, le Gouvernement serbe ne fait qu'appuyer les groupes violents et destructeurs de la société serbe, au détriment de ceux qui veulent la paix, appuient le dialogue et la coopération et travailler, jouer et concourir ensemble. Comme il a été indiqué conjointement par les Initiatives des jeunes en faveur des droits de l'homme au Kosovo et en Serbie, c'est à la violence qu'il faut mettre un terme, et non pas au sport. Je peux ajouter sans craindre de me tromper que le sport était la seule motivation de nos enfants lorsqu'ils se sont rendus à la frontière; ils ne poursuivaient aucun objectif politique, quel qu'il soit.

Quand on lui donne la possibilité d'être présent, de participer, de jouer et de concourir, le Kosovo excelle grâce à ses athlètes, ses artistes et ses militants, qui brillent de mille feux, illustrant les valeurs

fondamentales de notre pays. C'est le cas de Feride Rushiti, qui a été parmi les 10 femmes extraordinaires de par le monde à se voir décerner le Prix international du courage féminin cette année. Le docteur Rushiti est la fondatrice et la Directrice exécutive du Centre kosovar pour la réadaptation des victimes de la torture. Grâce à près de deux décennies de recherche et de plaidoyer, M^{me} Rushiti a permis aux victimes civiles de la guerre du Kosovo d'avoir accès aux soins de santé et à la justice.

Nos athlètes ne sont pas les seuls à être refoulés par le Gouvernement serbe. Un groupe de parlementaires kosovars s'est récemment vu interdire de participer à une conférence régionale à Belgrade, qui plus est, à l'occasion de la Journée de l'Europe! Il s'agissait d'une conférence qui avait pour objectif de renforcer la coopération régionale et l'intégration européenne.

La détermination du Gouvernement kosovar à mettre en place une gouvernance démocratique, sans exclusive et efficace au service du peuple kosovar sans discrimination commence par un état de droit solide. Nos institutions sont attachées à l'état de droit. Elles s'attellent à cette tâche par le biais d'une approche concrète, grâce à l'application de l'état de droit et du principe de responsabilité, à une réactivité effective des institutions et à la transparence. Notre gouvernement accorde la priorité et est attaché à l'application intégrale de l'Accord d'association et de stabilisation et des réformes connexes de l'Union européenne dans le cadre de l'Agenda européen des réformes.

Le Parlement kosovar a maintenant entériné l'accord de démarcation de la frontière avec le Monténégro, remplissant ainsi la dernière condition pour voyager sans visa dans l'espace Schengen. S'il est regrettable de voir que les membres serbes du Parlement kosovar, sous la menace et la pression constantes de Belgrade, ont refusé de voter pour cet accord, cela illustre une fois de plus comment Belgrade manipule les Serbes du Kosovo. Les Serbes du Kosovo devraient pouvoir faire leurs propres choix, sans craindre les menaces de Belgrade.

Au cours du mois écoulé, plusieurs responsables du Gouvernement serbe ont entrepris une série d'actions délibérées en violation de l'accord entre nos deux pays qui régit les visites de responsables et définit les procédures à suivre en pareilles occasions. Cette campagne a atteint son paroxysme lors d'une manifestation publique organisée au Kosovo à laquelle participait Marko Đurić. Il s'agissait d'une violation flagrante, qui a été précédée et suivie d'une rhétorique particulièrement incendiaire,

comme en attestent des déclarations publiques contraires à l'esprit de normalisation, de dialogue, d'intégration, de paix et de stabilité. Le Service de police du Kosovo a agi avec professionnalisme tout au long de cet événement. La détention et l'arrestation de Đurić sont conformes aux règles des forces de l'ordre. C'est le résultat inévitable face à de tels actes.

Cependant, cette violation particulière n'était pas un acte isolé. Des tactiques similaires bafouant les procédures préétablies et défiant l'autorité des institutions kosovares ont été utilisées par les autorités serbes à plusieurs reprises. Je me dois donc de réaffirmer que le Kosovo ne tolère aucun acte de provocation et s'engage à s'abstenir lui-même de tout acte de provocation. Les responsables serbes doivent comprendre qu'ils ne peuvent entrer au Kosovo qu'avec la permission des autorités kosovares. S'ils n'obtiennent pas cette autorisation et tentent néanmoins d'entrer dans notre pays, les institutions kosovares répondront en suivant les procédures en place, conformément à la Constitution et aux lois en vigueur.

Que se passerait-il si moi-même ou un représentant du Gouvernement kosovar tentait d'entrer en Serbie sans autorisation? Quand ils respectent la procédure, les représentants du Gouvernement serbe se rendent fréquemment au Kosovo. Après l'incident, M. Đurić s'est, d'ailleurs, de nouveau rendu au Kosovo. Il ne s'est rien passé, car il a obtenu la permission nécessaire et a suivi les procédures établies.

Le Kosovo est déterminé à normaliser ses relations avec la Serbie. Nous sommes attachés au dialogue, à la promotion de relations de bon voisinage et au renforcement de la paix et de la stabilité dans la région des Balkans occidentaux. Dans deux jours seulement, nos dirigeants se réuniront sur un pied d'égalité au sommet UE-Balkans occidentaux. Aujourd'hui plus que jamais, il est très clair que l'UE ne permettra pas que l'ambiguïté règne dans la région. La Serbie doit donc reconnaître l'indépendance du Kosovo. En fin de compte, c'est à la demande de la Serbie que la Cour internationale de justice a statué sans ambiguïté sur l'indépendance du Kosovo.

Les institutions du Kosovo ont mis sur pied un groupe de travail chargé de créer l'association des municipalités serbes. Malheureusement, en raison des pressions intenses et extraordinaires exercées par le Gouvernement à Belgrade, la population serbe locale hésite à participer au processus. Ce que Belgrade veut est très clair. Ils veulent une solution territoriale. Par contre,

à Pristina, nous voulons des solutions civiles. Nous ne pensons pas que la création de frontières fondées sur des lignes ethniques contribuera à la paix et à la stabilité. Le Kosovo est une république qui appartient à tous ses citoyens. Alors que nous entendons des chiffres flotter dans la salle, je voudrais rappeler au Conseil que lors des dernières élections, environ 100 000 Serbes ont participé et voté.

Dire que la reconnaissance du Kosovo constitue l'une des principales menaces pour la sécurité nationale de la Serbie est insensé et ne fait que nuire à la Serbie elle-même. Le Kosovo est libre et indépendant, et cela ne changera jamais. Je voudrais également souligner qu'il est trompeur de qualifier l'indépendance du Kosovo de défaite pour la Serbie. La Serbie n'a rien perdu, parce que le Kosovo n'a jamais été serbe. L'indépendance du Kosovo a été scellée par la volonté, le sacrifice et la détermination de notre peuple.

Qu'il me soit également permis de répéter que nous pensons que le moment est venu de mettre fin à la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo. Nous croyons également que les ressources de l'ONU peuvent être beaucoup mieux utilisées. Le Conseil de sécurité peut choisir de maintenir une mission coûteuse au Kosovo. Cependant, la vérité, c'est qu'elle n'y a aucun rôle.

Comme je l'ai dit au tout début de mon exposé, la population du Kosovo veut aller de l'avant. Elle veut tourner la page. Comme nous n'y sommes pas parvenus, certains éléments de cette population sont allés de l'avant et ont trouvé la paix par eux-mêmes. Ils se sont élevés au-dessus du passé douloureux.

La première randonnée d'Arineta Mula a été un long sentier escarpé à travers des montagnes maudites au printemps de 1999, tandis que sa mère et ses trois frères et sœurs fuyaient pour survivre, pendant la guerre brutale livrée par la Serbie. Elle n'avait que sept ans lorsqu'elle est devenue réfugiée. Mais la peur terrible que les forces serbes s'emparent de son frère l'a forcée à garder les pieds fermement plantés sur le terrain glissant et escarpé. Des bruits d'artillerie et des taches de sang accompagnaient son terrifiant voyage vers la sécurité. Mais Arineta a décidé de faire quelque chose de remarquablement beau de cette expérience. Elle a estimé que le Kosovo était trop précieux et notre nature trop belle pour qu'on ne se souvienne que des souffrances et des horreurs de la guerre. Aujourd'hui, Arineta est la première femme guide au Kosovo. Elle marche fièrement sur les sommets de la montagne avec

des touristes venus de l'Espagne à la Chine et d'ailleurs dans le monde, franchissant ainsi les frontières fixées par la politique. Arineta a décidé que la piste qu'elle avait empruntée pour s'évader deviendrait une piste d'espoir pour une vie meilleure, pour un avenir meilleur – un espoir que chaque Kosovar porte dans son cœur.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil de sécurité.

Mme Tachco (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant spécial, M. Tanin, de son exposé et de tout le bon travail que lui-même et son équipe font sur le terrain. Je tiens également à remercier l'Ambassadrice Çitaku et le Ministre des affaires étrangères Dačić pour leur participation aujourd'hui.

Les États-Unis soutiennent fermement le Kosovo, son indépendance, sa souveraineté et son intégration à l'Europe et à la communauté internationale dans son ensemble. Étant donné la réalité de l'indépendance du Kosovo, qui est reconnue par la majorité des États Membres de l'ONU, nous appelons la Serbie et le Kosovo à œuvrer avec la plus grande détermination en faveur d'une paix et d'une réconciliation durables.

Les États-Unis soulignent leur soutien au dialogue de Bruxelles. Nous apprécions grandement l'Union européenne (UE) pour son rôle de chef de file dans cet effort. L'engagement et les orientations de l'UE permettront aux deux pays de progresser sur la voie de la normalisation des relations entre le Kosovo et la Serbie. Nous exhortons les dirigeants des deux parties à saisir cette occasion pour faire preuve d'une véritable volonté politique, et à travailler ensemble pour parvenir à un accord le plus rapidement possible.

La normalisation exige que les deux pays donnent suite à leurs engagements dans le cadre du dialogue de Bruxelles. Nous saluons le lancement par le Kosovo du processus de formation de l'association des municipalités à majorité serbe, et nous attendons avec intérêt la poursuite de la coopération dans le cadre de cette tâche importante et attendue depuis longtemps. Nous attendons également de la Serbie qu'elle coopère pleinement et qu'elle s'engage à mener à bien la mise en œuvre de l'accord sur l'énergie. Les longs retards en ce qui concerne cet accord ont des effets négatifs non seulement pour les citoyens ordinaires du Kosovo, mais aussi pour toute la région et pour l'Europe.

Les États-Unis se félicitent de la ratification par le Kosovo de l'accord sur la démarcation de la frontière

avec le Monténégro, qui représente un jalon politique et une étape essentielle sur la voie d'une libéralisation totale des visas avec l'Union européenne, dans l'intérêt de tous les citoyens du Kosovo. Toutefois, les États-Unis se joignent au Secrétaire général pour exprimer leur préoccupation face aux tensions accrues entre Belgrade et Pristina, qui peuvent compromettre les efforts visant à maintenir la stabilité régionale et la sécurité des citoyens tant au Kosovo qu'en Serbie. Les événements du 26 mars entourant l'arrestation de Marko Djurić à Mitrovica en sont un exemple. Nous exhortons toutes les parties à éviter la provocation et à se concentrer sur la normalisation des relations par le dialogue.

En outre, nous notons avec préoccupation la tension accrue au sein de la communauté serbe du Kosovo à la suite de l'assassinat de l'homme politique serbe du Kosovo, Oliver Ivanović. Nous continuons d'être favorables à une enquête complète et impartiale menée par les institutions du Kosovo que nous appelons à travailler d'urgence et avec la pleine coopération de la Serbie afin de traduire les auteurs de ce crime en justice. Nous exhortons également les institutions serbes à enquêter sur les menaces qui pèsent sur les Serbes du Kosovo qui ont rejoint les forces de sécurité du Kosovo et qui apportent une importante contribution au service public. Les menaces verbales et les actions en justice contre les Serbes du Kosovo qui se sont intégrés dans les institutions du Kosovo sont contraires à l'esprit du dialogue et doivent cesser.

Comme nous l'avons déjà dit, le Conseil doit prendre des mesures correctives concernant son approche désuète concernant la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK). La Mission aurait dû se retirer et cesser ses activités depuis longtemps. Les négociations à venir à la Cinquième Commission sur les budgets des missions serviront à rappeler au Conseil de sécurité qu'il est essentiel que l'Organisation des Nations Unies fasse preuve de discipline budgétaire, ainsi que de responsabilité et de leadership dans ce domaine. Les quelque 38 millions de dollars demandés pour les opérations de la MINUK n'ont aucun sens. Bien que nous apprécions le travail du Représentant spécial Tanin et de son équipe, la MINUK continue de vivre au-delà de son objectif, et nous devons la réduire progressivement. La période couverte par le rapport de la MINUK devrait être prolongée à 6 ou 12 mois, et moins de séances du Conseil doivent être consacrées à cette question. Le Conseil consacre autant de temps, si ce n'est davantage, à la MINUK qu'à des missions opérant dans des environnements de

sécurité instables, qui sont cruciales pour maintenir la stabilité et pour protéger les civils. Nous devons réorienter le temps et les efforts du Conseil de sécurité vers les préoccupations urgentes portant sur le maintien de la paix. Nous saluons les récentes demandes de réduction du nombre de séances d'information sur la MINUK, et nous demandons que le Conseil s'accorde sur ce changement.

Enfin, nous continuons d'appuyer l'adhésion du Kosovo à toutes les organisations internationales pertinentes, notamment l'ONU. Nous encourageons vivement tous les membres d'INTERPOL à appuyer l'adhésion du Kosovo à cette organisation durant son assemblée générale en novembre. Le Kosovo répond à tous les critères d'adhésion, ce qui renforcera les capacités collectives des institutions judiciaires internationales de combattre le terrorisme, l'extrémisme violent, le trafic, la cybercriminalité et d'autres activités criminelles dans la région charnière des Balkans. Nous appelons également les États Membres de l'ONU qui ne l'ont pas encore fait à se joindre aux plus de 110 États Membres qui ont reconnu publiquement le Kosovo comme un État indépendant.

M. Alemu (Éthiopie) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier le Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK), l'Ambassadeur Zahir Tanin, de son exposé complet sur les derniers faits survenus au Kosovo. Je salue la présence du Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères serbe, S. E. M. Ivica Dačić, et je le remercie de ses observations. Je remercie également l'Ambassadrice Vlora Çitaku de sa déclaration.

Nous avons pris note de ce qu'a dit l'Ambassadeur Tanin au tout début de sa déclaration sur l'ampleur de la dégradation de la qualité du dialogue entre les deux parties.

Notre position sur la question à l'examen a toujours été constante et claire. Nous voudrions réaffirmer notre appui à un traitement responsable par les deux parties du problème auquel elles sont confrontées et au règlement pacifique et amical de toutes les questions en suspens entre Belgrade et Pristina, conformément au premier accord sur les principes gouvernant la normalisation des relations conclu à Bruxelles, pour que les deux parties puissent jouir d'une paix fiable et durable, ce qui n'est possible que lorsque la justice est assurée pour tous et que les droits sont respectés. Nous saluons les efforts qui sont déployés par l'Union européenne pour faciliter

le dialogue entre la Serbie et le Kosovo, ainsi que de ses efforts pour promouvoir la paix et la stabilité dans la région.

À cet égard, nous nous félicitons des démarches de haut niveau faites par l'Union européenne au cours de la période considérée, notamment les visites de haut niveau effectuées à Belgrade et à Pristina en février et en mars de cette année. Nous saluons également la reprise du dialogue entre Belgrade et Pristina, mené sous les auspices de l'Union européenne, et nous appelons les deux parties à continuer de faire preuve de bonne foi et d'attachement positif au dialogue, en vue de normaliser les relations.

Les mesures prises pour mener à bien l'intégration de l'appareil judiciaire du Kosovo sont les bienvenues. Toutefois, nous constatons avec préoccupation la lenteur des progrès concernant la création de l'association ou communauté des municipalités à majorité serbe du Kosovo. Par conséquent, nous encourageons la mise en œuvre de tous les accords existants, conformément au premier accord sur les principes gouvernant la normalisation des relations conclu à Bruxelles.

Nous jugeons profondément préoccupantes les tensions accrues et la détérioration des relations à la suite de l'incident déplorable du 26 mars. Les inquiétudes dont a fait part le Représentant spécial sont en effet tout à fait justifiées. Nous espérons que les dirigeants de Belgrade et de Pristina continueront de nouer un dialogue de bonne foi et d'agir dans un esprit positif et constructif en vue de régler les questions en suspens et les désaccords par des moyens pacifiques. Cela exige que les deux parties s'abstiennent de tout acte et de toute déclaration susceptibles de provoquer des conflits d'ordre ethnique, et qu'elles s'emploient à créer un climat de confiance propice au dialogue.

L'Éthiopie appuie pleinement l'action que la MINUK entreprend pour s'acquitter de ses mandats, conformément à la résolution 1244 (1999). Sa participation et son appui à la promotion de la réconciliation intercommunautaire et des mesures de confiance au cours de la période considérée sont louables. Les faits nouveaux survenus récemment font en effet qu'il est indispensable que la MINUK continue de s'acquitter de ses responsabilités.

Nous espérons que la MINUK continuera de promouvoir le dialogue politique, de renforcer la réconciliation communautaire et de garantir la sécurité et la stabilité au Kosovo et dans la région. Nous sommes

également conscients du rôle considérable joué par l'Union européenne dans les affaires concernant le Kosovo, et nous saluons la mission « État de droit » menée par l'Union européenne au Kosovo et la Force internationale de sécurité au Kosovo pour leurs contributions précieuses au Kosovo dans les domaines de l'état de droit et de la sécurité.

Pour terminer, je tiens à dire que la sécurité et la stabilité au Kosovo et dans la région ne seront garanties que lorsque les deux parties feront preuve de volonté et de détermination politiques. À cet égard, nous encourageons une fois de plus les deux parties à rester attachées au dialogue et à la négociation en vue de trouver une solution mutuellement acceptable.

M. Llorenty Solíz (État plurinational de Bolivie) (*parle en espagnol*) : La Bolivie remercie le Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK), M. Zahir Tanin, de son exposé instructif et de son action. Nous saluons également la présence du Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères serbe, M. Ivica Dačić, et de M^{me} Vlora Çitaku, et les remercions de leurs déclarations éclairantes respectives.

La Bolivie appelle à l'application de la résolution 1244 (1999), notamment au respect de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance de la République de Serbie. Cette résolution reste pleinement en vigueur, c'est pourquoi la supervision de la communauté internationale est nécessaire. Dans cet esprit, nous réaffirmons que toute tentative de transformer les forces de sécurité kosovares en une force armée est contraire à la résolution 1244 (1999) et au droit international. Nous appelons les autorités kosovares à s'abstenir de tels actes.

De même, nous sommes profondément préoccupés par les actes violents commis au cours de la visite du Directeur du Bureau du Gouvernement serbe pour le Kosovo-Metohija, M. Marko Đurić, le 26 mars, et nous les condamnons. Nous exhortons les autorités kosovares à éviter les actes de ce type, et les deux parties à s'abstenir de recourir à des discours incendiaires. Cela ne fera que miner tout accord futur entre Belgrade et Pristina ainsi que les efforts faits pour renforcer la confiance entre les parties. Par ailleurs, nous appelons les autorités à enquêter sur ces faits.

En outre, nous exprimons notre préoccupation quant à la lenteur des progrès accomplis dans l'enquête

sur le meurtre du dirigeant du parti « l'Initiative citoyenne Serbie, Démocratie et Justice », Olivier Ivanović. Tant que cette enquête ne progressera pas, les efforts visant à renforcer la confiance entre les communautés kosovares resteront menacés. À cet égard, nous appelons les autorités compétentes à enquêter sur les faits qui ont abouti à l'assassinat de l'homme politique serbe du Kosovo le 16 janvier.

En ce qui concerne les Chambres spécialisées et le Bureau du Procureur spécialisé, nous réitérons que l'état de droit et son respect impartial sont essentiels pour lutter contre l'impunité. Les personnes responsables de crimes de guerre doivent répondre de leurs actes, quelles que soient leur condition ou leur origine. À cet égard, nous espérons que les autorités kosovares s'acquitteront de leurs responsabilités et obligations, conformément aux accords conclus.

La Bolivie apprécie à leur juste valeur les efforts déployés par l'Union européenne ainsi que la médiation de la Haute Représentante de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité dans le but d'avancer dans la mise en œuvre des accords existants. Nous estimons que les parties doivent respecter les engagements qu'elles ont pris au cours des négociations qui se sont tenues sous les auspices de l'Union européenne. Dans ce cadre, nous les engageons vivement à relancer le processus de dialogue, qui semble au point mort après une brève reprise.

Nous exhortons également les parties à œuvrer à une solution pacifique par le dialogue et conformément à l'obligation de négocier qu'impose le droit international. Dans le même ordre d'idées, il faut mettre en place l'association ou communauté des municipalités à majorité serbe, conformément à l'Accord de Bruxelles, conclu il y a plus de quatre ans. Agir autrement reviendrait à violer cet accord. Dans ce contexte, nous appelons les autorités du Kosovo à respecter cet accord et à faire des progrès à cet égard pour garantir la sécurité et les droits des Serbes au Kosovo-Metohija.

Nous saluons le travail accompli par la MINUK, conformément à son mandat en vertu de la résolution 1244 (1999). Nous l'encourageons à continuer de promouvoir la confiance entre les parties, à recourir aux bons offices pour apaiser les tensions, à employer des moyens pacifiques pour trouver des solutions consensuelles et à promouvoir le dialogue politique et le respect des droits de l'homme afin de préserver la paix, conformément aux dispositions de la Charte des Nations Unies.

Par ailleurs, nous saluons les efforts déployés par la MINUK aux côtés des autorités municipales et des représentants de la province du Kosovo pour protéger les droits des communautés, promouvoir la réconciliation intercommunautaire, renforcer l'état de droit, promouvoir la coopération interethnique et faciliter le retour des personnes déplacées et fournir des services de certification de documents. En particulier, s'agissant de la période à l'examen, nous tenons à souligner l'importance des travaux réalisés par la Mission en matière d'égalité des sexes et des activités menées à l'occasion de la Journée internationale de la femme.

Enfin, nous nous faisons l'écho de l'appel lancé par le Secrétaire général dans son dernier rapport (S/2018/407) pour demander à la communauté internationale de contribuer au fonds d'affectation spéciale créé pour financer des projets d'assistance communautaire au profit des communautés rom, égyptienne et ashkali du Kosovo touchées par le saturnisme, afin de répondre à leurs besoins dans les domaines de la santé, du développement économique et de l'infrastructure.

M. Hickey (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Tanin, de son exposé.

En février, le Royaume-Uni a fêté 10 ans de relations diplomatiques avec le Kosovo. Au cours de ce même mois, la Commission européenne a adopté une stratégie en faveur d'une perspective d'élargissement crédible pour les Balkans occidentaux. Il ne faut pas perdre de vue les possibilités offertes au Kosovo dans ce cadre. Grâce à la mise en œuvre de l'accord de stabilisation et d'association, le Kosovo a la possibilité d'avancer sur la voie européenne.

Nous nous félicitons des jalons importants franchis par le Kosovo depuis notre dernière séance (voir S/PV.8176), notamment la ratification de l'accord sur le tracé de la frontière avec le Monténégro. Les relations de bon voisinage sont un élément clef de toute démocratie européenne et sont essentielles à la stabilité dans l'ensemble de la région des Balkans. Nous encourageons la Serbie et le Kosovo à continuer de faire des progrès en vue de parvenir à une solution durable grâce au dialogue facilité par l'Union européenne. Ces progrès sont d'une importance capitale pour la stabilité, la sécurité et la prospérité de la région, ainsi que des deux pays. Les actes et les discours provocateurs de

part et d'autre sont contre-productifs et créent un climat d'hostilité.

Notre priorité au Kosovo demeure le renforcement de l'état de droit. Des défis subsistent à cet égard. Nous saluons l'engagement pris publiquement par le Président Thaçi d'honorer les obligations du Kosovo en ce qui concerne les Chambres spécialisées. Nous nous félicitons également de la nomination rapide de Jack Smith au poste de Procureur spécialisé du Kosovo, qui garantit la continuité des efforts déployés par les Chambres spécialisées pour rendre justice aux victimes.

Nous prenons note du fait que le Premier Ministre Haradinaj a demandé qu'une enquête soit menée sur les arrestations et les expulsions de ressortissants turcs. En tant que défenseur des valeurs démocratiques, le Kosovo doit continuer à donner la priorité à l'état de droit et au respect des droits de l'homme dans toutes ses institutions.

Il est clair que l'enquête sur la mort d'Oliver Ivanović suit son cours. Nous avons indiqué sans équivoque que nous attendons des institutions garantes de l'état de droit au Kosovo qu'elles mènent une enquête complète et approfondie pour que les responsables soient traduits en justice dans les meilleurs délais. Toutefois, nous attendons également de la Serbie qu'elle s'abstienne de toute provocation susceptible d'exacerber les tensions et qu'elle appuie ouvertement et de façon constructive les activités d'enquête.

Le zèle et le dévouement de milliers de membres du personnel de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) ont contribué à ramener la paix au Kosovo. La situation actuelle est en partie le fruit de leurs efforts. Nous saluons également l'engagement du Kosovo en faveur de la paix, de la stabilité, de la réconciliation et de la prospérité, et le Royaume-Uni continuera d'appuyer avec fierté le Kosovo alors qu'il met tout en œuvre pour réaliser pleinement son potentiel.

Compte tenu de nombreuses menaces qui pèsent sur la paix et la sécurité internationales dans différentes régions du monde et de la stabilité et des progrès relatifs sur le terrain au Kosovo, il est manifestement inapproprié et inefficace pour le Conseil de sécurité de consacrer autant de temps à des débats et tant de ressources à la situation au Kosovo. À l'instar des autres membres européens du Conseil, le Royaume-Uni est fermement convaincu que compte tenu de la situation au Kosovo, on peut réduire considérablement le nombre

des rapports et des réunions y relatifs. Nous estimons en outre que le Conseil de sécurité doit réorienter les efforts de la MINUK pour que les moyens déployés par l'ONU soient adaptés à la situation sur le terrain. À cette fin, nous attendons avec intérêt un examen stratégique de la Mission en temps voulu.

M. Esono Mbengono (Guinée équatoriale) (*parle en espagnol*) : Je voudrais tout d'abord remercier M. Zahir Tanin, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK), de son exposé sur les progrès accomplis au Kosovo ces trois derniers mois. Je tiens également à remercier le Premier Vice-Premier Ministre et Ministre serbe des affaires étrangères, S. E. M. Ivica Dačić, ainsi que M^{me} Vlora Çitaku, de leurs déclarations.

Comme il ressort du rapport du Secrétaire général (S/2018/407) et de l'exposé de M. Tanin, la situation au Kosovo demeure complexe et précaire. À cet égard, la résolution 1244 (1999) reste pertinente et constitue la principale base juridique pour le règlement de la question du Kosovo. La République de Guinée équatoriale respecte la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale de la République de Serbie et salue les efforts qu'elle continue de déployer pour trouver une solution politique, pacifique et sans exclusive à cette situation.

En particulier, nous voudrions attirer l'attention sur la reprise, en février et mars, du dialogue entre Belgrade et Pristina, facilité par l'Union européenne. Nous espérons que cela contribuera à la mise en œuvre des principales dispositions de l'accord de Bruxelles, comme la création de l'association ou communauté des municipalités à majorité serbe du Kosovo. Nous voudrions également saluer les diverses initiatives qui ont été mises en œuvre, avec le concours de la MINUK et de l'équipe de l'ONU sur le terrain, pour promouvoir le dialogue, la confiance et les partenariats entre les parties afin de consolider la paix et la sécurité et le développement durable. Pour assurer la sécurité et la stabilité au Kosovo, il faut que les deux parties s'engagent à poursuivre le dialogue. Par conséquent, nous les encourageons à poursuivre leurs efforts visant à stabiliser la situation, dans le respect des accords conclus.

Dans ce contexte, nous partageons les préoccupations exprimées quant à l'exacerbation récente des tensions entre Pristina et Belgrade, qui risquent de porter atteinte à la paix et à la stabilité dans les Balkans.

La Guinée équatoriale juge inacceptables l'arrestation et la mise en détention de M. Marko Đurić, Directeur du Bureau du Gouvernement serbe pour le Kosovo-Metohija, lors de sa visite au Kosovo le 26 mars. De même, nous sommes préoccupés par la lenteur des progrès accomplis dans l'enquête sur l'assassinat, le 16 janvier, d'Oliver Ivanović, un homme politique serbe du Kosovo. Nous demandons que des enquêtes soient menées rapidement sur ces deux incidents. Ces défis ne font que nuire à la confiance nouée entre les différentes communautés et accroître le risque représenté par les extrémismes violents et l'instabilité sociale, qui rendent les sociétés plus vulnérables aux conflits.

Pour toutes ces raisons, nous exhortons les parties à redoubler d'efforts pour améliorer l'état de droit, ainsi que pour promouvoir le développement, la paix et la sécurité au Kosovo, et pour préserver les bonnes relations de confiance entre les communautés qui résident au Kosovo.

La question du Kosovo est complexe en raison de l'existence de sujets aussi délicats que la réconciliation nationale, qui impliquent le bien-être des personnes et la protection des droits de toutes les populations et communautés au Kosovo. Par conséquent, les parties opposées doivent s'abstenir d'une quelconque action susceptible d'attiser les tensions, et privilégier au contraire celles qui renforcent la paix et la confiance, et qui déboucheraient à n'en pas douter sur la recherche d'une solution définitive satisfaisante pour tous.

Pour terminer, nous estimons que toutes les parties doivent continuer d'agir conformément aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et dans le cadre de la résolution 1244 (1999), ainsi que des accords existants, de manière qu'elles puissent, grâce au dialogue, trouver une solution pacifique et durable, au bénéfice de tous. À cet égard, la Guinée équatoriale soutient et salue le mandat de la MINUK et l'appui qu'elle fournit à toutes les communautés du Kosovo. De la même manière, nous apprécions à leur juste valeur les efforts déployés par l'Union européenne dans la recherche d'une solution juste à la situation au Kosovo.

M. Van Oosterom (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : Qu'il me soit permis tout d'abord de remercier mon ami, l'Ambassadeur Tanin, de son exposé détaillé. Nous nous félicitons une fois encore de la bonne coopération entre la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) et ses partenaires internationaux, tels que la mission « État de droit » menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX). Je me concentrerai

sur trois points aujourd'hui, à savoir l'avenir de la MINUK, le dialogue facilité par l'Union européenne, et l'état de droit.

Premièrement, je voudrais aborder l'avenir de la MINUK. Comme d'autres États membres de l'Union européenne qui siègent au Conseil, nous sommes foncièrement convaincus que la situation au Kosovo justifie une réduction substantielle de la fréquence actuelle des rapports. Nous pensons en outre que le Conseil de sécurité doit recentrer les efforts de la MINUK pour que les moyens déployés par l'ONU soient pleinement adaptés à la situation sur le terrain. Dans ce contexte, nous attendons avec intérêt l'examen stratégique de la MINUK suggéré par la Pologne lors de notre débat en février (voir S/PV.8176).

Cela m'amène à mon deuxième point, le dialogue facilité par l'Union européenne. Nous félicitons la Haute Représentante, M^{me} Mogherini, de ses efforts constants dans ce processus. La reprise des discussions en mars a été une étape importante vers la normalisation des relations entre Belgrade et Pristina. Il convient de souligner que ce dialogue exige, de la part des deux pays, une volonté politique sincère et un effort concerté pour obtenir des résultats concrets. Nous appelons les autorités serbes et kosovares à dépasser les tensions actuelles et à faire la preuve de leur attachement au dialogue en poursuivant leurs discussions et en appliquant les accords conclus à ce jour.

Mon troisième point concerne l'importance de l'état de droit. Pour que la paix s'enracine dans le tissu social, le Kosovo doit protéger et promouvoir l'état de droit et faire en sorte que ceux qui ont commis des crimes en répondent. À cet égard, nous prenons note des mesures récentes prises par le Kosovo pour réformer son appareil judiciaire, tout en précisant qu'il faut en prendre de nombreuses autres. Les Pays-Bas accueillent les Chambres spécialisées pour le Kosovo et du Bureau du Procureur spécialisé. Dans ce contexte, nous exprimons l'espoir que le Kosovo fera tout son possible pour s'acquitter de ses engagements et obligations.

Pour terminer, nous jugeons encourageante la ratification récente de l'accord sur le tracé de la frontière entre le Kosovo et le Monténégro. Nous considérons que le Kosovo fait ainsi la preuve de son attachement sans faille à la paix, à la réconciliation et à des relations de bon voisinage.

M. Meza-Cuadra (Pérou) (*parle en espagnol*) : Nous vous remercions, Madame la Présidente, de la

convocation de la présente séance, et nous remercions M. Zahir Tanin de son exposé très complet sur la situation au Kosovo. Le Pérou prend note des déclarations prononcées par M. Ivica Dačić, Premier Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de la République de Serbie, et par M^{me} Vlora Çitaku, Ambassadrice de la République du Kosovo auprès des États-Unis.

Nous prenons note avec préoccupation des tensions de ces derniers mois. Nous soulignons néanmoins l'existence du cadre robuste et complet qu'ont généré la résolution 1244 (1999) et les accords conclus à Bruxelles, pour maintenir la paix et la stabilité au Kosovo et dans sa région. À cet égard, nous tenons à saluer la reprise opportune du processus de dialogue politique facilité par l'Union européenne, ainsi que les réunions tenues par les équipes techniques de négociation. Nous nous félicitons également de la ratification, par l'Assemblée du Kosovo, de l'accord sur le tracé de la frontière avec le Monténégro – un développement qui favorise la stabilité et la normalisation des relations dans la région, et qui devrait également générer des avantages concrets pour les citoyens kosovars.

D'un autre côté, nous sommes préoccupés par la récurrence d'incidents tels que celui déclenché par l'arrestation du fonctionnaire serbe Marko Đurić au Kosovo, et par l'absence de progrès dans la création de l'association ou communauté des municipalités à majorité serbe dans ce pays. Nous estimons qu'il est nécessaire que les autorités kosovares se penchent sur ces questions délicates avec la plus grande diligence.

De la même manière, nous pensons qu'il faut respecter et renforcer l'état de droit et la confiance dans les institutions. C'est indispensable pour prévenir un nouveau conflit et pour consolider la paix durable. C'est pourquoi nous prenons note avec préoccupation de l'absence de progrès dans les enquêtes sur l'assassinat du responsable politique Oliver Ivanović.

Nous signalons également qu'il est nécessaire que les autorités kosovares coopèrent pleinement avec les Chambres spécialisées et le Bureau du Procureur spécialisé, qui sont chargés de connaître des allégations d'atrocités criminelles qui auraient été commises durant le conflit au Kosovo. Nous tenons à mettre en relief le travail important de la mission « État de droit » menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX), en particulier en matière de promotion et de protection des droits de l'homme. Nous saluons ses programmes de formation de

la police kosovare et encourageons l'adoption rapide du nouveau Code pénal.

Nous considérons aussi qu'il est important d'avancer vers une paix durable en remédiant aux causes profondes du conflit, en promouvant la réconciliation et des politiques conçues pour prendre en compte et inclure les minorités et pour répondre aux besoins des personnes déplacées. Nous estimons que les femmes et les jeunes sont appelés à jouer un rôle déterminant dans la reconstruction du tissu social et l'élaboration d'une vision partagée de l'avenir. Nous saluons les initiatives organisées par la MINUK pour promouvoir une plus grande participation des femmes et des jeunes dans les processus politiques et sociaux. Nous devons a contrario rejeter et déplorer la destruction illégale du patrimoine culturel protégé, ainsi que les discours de haine qui alimentent les tensions intercommunautaires.

Pour terminer, nous faisons part de notre appui à l'action de la MINUK, ainsi qu'à la Force internationale de sécurité au Kosovo, à l'Union européenne et à l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe dans leurs efforts pour contribuer à l'instauration d'une paix durable au Kosovo et dans sa région.

M. Alotaibi (Koweït) (*parle en arabe*) : Pour commencer, je remercie le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Zahir Tanin, de l'exposé complet qu'il a présenté au Conseil de sécurité sur le rapport du Secrétaire général sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) (S/2018/407). L'État du Koweït appuie pleinement le Représentant spécial dans ses activités et apprécie le rôle vital que l'ONU a joué au cours de la période considérée pour aider le Kosovo à renforcer ses institutions, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, notamment la résolution 1244 (1999). Je souhaite la bienvenue à M. Ivica Dačić, Premier Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de la République de Serbie, ainsi qu'à l'Ambassadrice Vlora Çitaku. Je les remercie de leurs exposés. Je concentrerai mes observations sur les faits nouveaux survenus au Kosovo concernant la situation politique et les conditions de sécurité.

Premièrement, j'aborderai l'évolution de la situation politique. L'État du Koweït a reconnu l'indépendance de la République du Kosovo en 2013. Nous appuyons tous les efforts déployés par la République du Kosovo pour consolider sa sécurité, sa stabilité, l'état de droit et son système judiciaire, ainsi que pour renforcer ses institutions publiques. Nous

appuyons aussi les efforts qu'il déploie en vue de l'intégration à l'Union européenne, et nous appelons à la poursuite et à l'intensification des efforts en vue de la poursuite du dialogue mené sous les auspices de l'Union européenne, et de la mise en œuvre des accords conclus entre le Kosovo et la Serbie, pour trouver des solutions durables aux questions en suspens entre eux, afin de normaliser les relations, d'établir des relations de bon voisinage et d'instaurer la paix et la sécurité régionales. Nous voudrions ici saluer les mesures prises par le Kosovo pour aller rapidement de l'avant dans la mise en œuvre du programme de réformes européen, la plus importante étant la signature, en 2015, de l'accord sur le tracé de la frontière avec le Monténégro.

Nous saluons la reprise, au niveau technique, du dialogue facilité par l'Union européenne entre Belgrade et Pristina. Nous exhortons les deux parties à s'engager pleinement à respecter tous les engagements qui en découlent, notamment celui relatif à la création d'une communauté ou association des municipalités à majorité serbe, qui est extrêmement importante pour instaurer la confiance entre les deux parties. Nous saluons aussi les efforts faits pour intégrer l'appareil judiciaire du Kosovo, conformément aux accords auxquels sont parvenus Belgrade et Pristina. Pour ce faire, le dialogue de haut niveau entre les deux parties, facilité par l'Union européenne, reste le cadre approprié pour surmonter tous les obstacles qui subsistent et l'unique moyen de parvenir à des solutions mutuellement acceptables et durables.

Deuxièmement, s'agissant de l'évolution de la situation sur le plan de la sécurité, nous sommes préoccupés par les faits survenus, qui ont exacerbé les tensions entre Belgrade et Pristina, notamment l'arrestation, le 26 mars, du Directeur du Bureau du Gouvernement serbe pour le Kosovo-Metohija, M. Marko Đurić. Nous demandons aux deux parties de s'abstenir d'actes de provocation et de déclarations d'incitation. Nous exhortons aussi Belgrade et Pristina à continuer de régler les questions de préoccupation communes par la voie du dialogue et à faire montre de la volonté politique nécessaire pour garantir la pleine normalisation de leurs relations. Nous jugeons également préoccupante la lenteur des progrès dans l'enquête sur le meurtre de l'homme politique serbe du Kosovo, Oliver Ivanović, commis le 16 janvier. Nous réaffirmons que les soupçons et les accusations réciproques au sujet de l'insécurité continueront d'entraver les efforts visant à instaurer la confiance entre les communautés de tout le Kosovo.

Enfin, la communauté nationale se doit de redoubler d'efforts pour amener Pristina et Belgrade à aplanir leurs divergences et à parvenir à des solutions justes et durables, qui soient acceptables pour les deux pays et qui jettent les bases de la paix et de la stabilité dans la région. La Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo doit pour sa part poursuivre son interaction constructive avec Pristina et Belgrade et avec toutes les communautés du Kosovo, afin de renforcer la sécurité et la stabilité et le respect des droits de l'homme.

M^{me} Gueguen (France) : Je remercie le Représentant spécial du Secrétaire général ainsi que le Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de la Serbie, M. Dačić, et l'Ambassadrice du Kosovo, M^{me} Çitaku, pour leurs exposés. Au vu de la situation décrite par le Représentant spécial, je souhaiterais souligner trois points.

Premièrement, l'engagement de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) pour promouvoir la sécurité, la stabilité et le respect des droits de l'homme au Kosovo et dans la région doit continuer à être salué. La France se félicite, notamment, des activités de la MINUK en matière de rapprochement des communautés et de promotion du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, en lien avec ONU-Femmes. Comme le soulignent les membres de l'Union européenne au sein du Conseil, nous devons continuer à être attentifs à la question du recentrage des actions de la MINUK afin que les moyens déployés par les Nations Unies soient pleinement adaptés à la situation sur le terrain. À un moment où le débat porte sur l'avenir des opérations de maintien de la paix, il est en effet de notre responsabilité, en tant que membres du Conseil de sécurité, d'y veiller, ainsi qu'à la coordination des actions de la MINUK avec les autres acteurs internationaux présents au Kosovo.

Deuxièmement, la Stratégie pour les Balkans occidentaux, publiée par la Commission européenne le 6 février dernier, témoigne de l'engagement des pays de l'Union européenne vis-à-vis des pays des Balkans occidentaux. Elle a rappelé clairement la perspective européenne de ceux-ci, tout en insistant sur les efforts attendus de leur part pour progresser dans cette voie. La France se tient avec constance aux côtés du Kosovo afin qu'il puisse poursuivre les efforts de développement et de progrès suivis depuis 10 ans, traités les défis auxquels il fait face et répondre aux besoins de la population kosovare. Nous invitons les autorités

kosovares à poursuivre les efforts de réforme en vue de la consolidation des institutions et du développement économique et social du Kosovo, et l'ensemble des forces politiques à œuvrer à la construction du consensus politique sur les questions clefs pour l'avenir du pays. Nous condamnons fermement le recours à des moyens violents, tels que le jet de gaz lacrymogènes, visant à perturber le fonctionnement du Parlement.

Le Conseil connaît notre attachement à la consolidation de l'état de droit au Kosovo, qui doit se poursuivre, ainsi qu'à la lutte contre la corruption et la criminalité organisée. Nous saluons le développement important que constitue la ratification de l'accord de démarcation de la frontière avec le Monténégro, intervenue le 21 mars, au terme d'un processus difficile et qui contribue au renforcement des relations de bon voisinage à l'échelle régionale. Le rapport du Secrétaire général (S/2018/407) souligne également le travail positif poursuivi par les autorités kosovares pour protéger davantage les victimes de violences sexuelles.

Troisièmement, enfin, la France regrette que depuis janvier dernier plusieurs incidents aient pesé sur le dialogue entre Belgrade et Pristina. Elle appelle chaque partie à s'abstenir de toute action ou déclaration susceptible de provoquer des tensions, et à chercher à régler les difficultés par la voie du dialogue afin de permettre la mise en place d'un climat durablement propice aux avancées qui restent à réaliser. Les Présidents serbe et kosovar ont fait part de leur volonté de progresser vers la conclusion d'un accord de normalisation complète entre la Serbie et le Kosovo. Cet engagement doit être souligné. En dépit des difficultés qui peuvent survenir, ce chemin doit être résolument poursuivi. La France soutient pleinement cette perspective et les efforts menés en ce sens par la Haute Représentante pour les affaires étrangères et la politique de sécurité de l'Union européenne, M^{me} Mogherini.

Nous avons noté avec intérêt la réactivation par les autorités kosovares des structures en vue de la rédaction des statuts de la communauté ou association des municipalités à majorité serbe, qui est l'un des engagements essentiels prévu par les accords de Bruxelles. La France en est convaincue, la normalisation complète des relations est la seule voie d'avenir pour les deux pays, pour les générations futures et, comme l'a rappelé l'Union européenne dans sa stratégie, une condition indispensable pour leurs chemins européens respectifs.

M. Wu Haitao (Chine) (*parle en chinois*) : La Chine remercie M. Tanin, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) de son exposé. Nous saluons la présence parmi nous de M. Dačić, Premier Vice-Ministre et Ministre des affaires étrangères de la Serbie, et le remercions de sa déclaration. J'ai aussi écouté très attentivement la déclaration de M^{me} Çitaku.

La tolérance, la réconciliation et la coexistence servent les intérêts fondamentaux de toutes les communautés ethniques du Kosovo et sont nécessaires pour réaliser le développement. Actuellement, des défis complexes continuent de marquer la situation dans la région du Kosovo. La Chine espère que les parties concernées mettront toujours en avant le bien-être de leurs populations, défendront les droits et les intérêts légitimes de toutes les communautés, s'abstiendront de toute action et de tout discours susceptibles d'exacerber les tensions et œuvreront de concert pour préserver la paix et la stabilité et promouvoir le développement dans les Balkans.

La résolution 1244 (1999) représente une base juridique importante pour le règlement de la question du Kosovo. Toutes les parties doivent agir conformément aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et trouver, par le dialogue et la négociation, une solution qui soit acceptable pour toutes les parties.

La Chine respecte la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Serbie, comprend les préoccupations légitimes de la Serbie concernant la question du Kosovo, et salue les efforts qu'elle déploie pour trouver une solution à cet égard. La Chine salue les efforts de Belgrade et Pristina pour continuer d'encourager le dialogue, mettre en œuvre les accords existants, instaurer progressivement la confiance, agir en faisant preuve de volonté politique et de sagesse, et faire les compromis nécessaires pour créer les conditions propices à une solution durable qui soit acceptable pour toutes les parties concernées.

Le Conseil de sécurité doit rester saisi de la question du Kosovo et encourager les deux parties à avoir un dialogue sincère afin de promouvoir un règlement approprié de la question. La Chine appuie la MINUK, sous la direction du Représentant spécial Zahir Tanin, qui coopère de manière constructive avec toutes les parties dans le cadre de l'accomplissement de son mandat. Nous espérons que la MINUK, la mission « État de droit » menée par l'Union européenne au

Kosovo et la Force internationale de sécurité au Kosovo travailleront en étroite collaboration et joueront un rôle constructif en vue d'améliorer la situation sur le terrain et de parvenir à un règlement approprié de la question du Kosovo.

M. Tumysh (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : Nous nous associons aux autres orateurs pour remercier le Représentant spécial du Secrétaire général pour le Kosovo, M. Zahir Tanin, de son exposé sur la période à l'examen. Nous remercions également S. E. M. Ivica Dačić, Premier Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de la Serbie, ainsi que M^{me} Vlora Çitaku des informations qu'ils nous ont présentées. Aujourd'hui, je voudrais faire cinq observations.

Premièrement, il reste un certain nombre de questions sensibles à régler, telles que la méfiance entre les communautés et le grand nombre de personnes toujours portées disparues. Nous sommes particulièrement préoccupés par l'incident qui a visé, le 26 mars, M. Marko Đurić, Directeur du Bureau du Gouvernement serbe pour le Kosovo-Metohija. Nous notons également avec regret qu'aucun progrès n'a été réalisé dans l'enquête sur l'assassinat en janvier du militant serbe Oliver Ivanović. Il est par ailleurs essentiel de protéger les groupes vulnérables, notamment les Roms et les Ashkali, ainsi que la diversité et le patrimoine culturels du Kosovo.

Deuxièmement, nous saluons les mesures prises par les parties sous les auspices de M^{me} Federica Mogherini, Haute Représentante de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité et Vice-Présidente de la Commission européenne, afin de discuter de l'application des accords par le biais d'une série de réunions techniques et de haut niveau organisées à Bruxelles en février et en mars. Nous appuyons pleinement l'appel lancé par M^{me} Mogherini pour que soit créée de toute urgence l'association/communauté des municipalités à majorité serbe du Kosovo.

Troisièmement, nous souhaitons évoquer la question des femmes et des jeunes. À cet égard, la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) sur les femmes et la paix et la sécurité demeure une question de la plus haute importance. Une attention particulière doit être accordée au rôle des femmes en tant qu'artisans de la paix et de la sécurité, qui doivent participer activement à la vie politique et aux processus décisionnels. Il faut également mettre en œuvre la résolution 2250 (2015) sur les jeunes et la paix et la sécurité. Il convient, à cet égard, d'appuyer les jeunes de tous les groupes

ethniques et de leur garantir l'accès à l'éducation et au renforcement des compétences afin qu'ils puissent réaliser leur plein potentiel. Les jeunes sont un moteur puissant de prévention des conflits et de promotion de la confiance et la paix.

Quatrièmement, nous saluons les activités menées par la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo au cours de la période considérée, notamment la mise en place de près de 40 mesures de confiance pour promouvoir la coopération et la confiance entre les communautés, avec la participation de représentants du Gouvernement, de l'opposition, de la société civile, de femmes et de jeunes, des médias et d'organisations religieuses de différentes régions du Kosovo.

Cinquièmement, nous appuyons l'approche globale adoptée au Kosovo, puisque ni la paix et la sécurité ni le développement ne seront possibles sans une bonne gouvernance, l'état de droit, la justice pénale et des réformes institutionnelles et en matière de droits de l'homme, notamment la lutte contre la corruption et la criminalité organisée. Nous soulignons tout particulièrement l'importance du lien qui existe entre sécurité et développement, dont le potentiel doit être concrétisé grâce à une approche novatrice et remaniée à l'échelle de la région et à un mode de travail plus efficace, plus transparent et plus responsable de l'ONU, unie dans l'action au Siège comme sur le terrain.

Enfin, nous pensons que la paix et la stabilité au Kosovo peuvent être réalisées si les parties respectent les accords, l'accent étant mis sur la promotion du dialogue et la confiance, le respect mutuel et la compréhension entre les communautés.

M. Djédjé (Côte d'Ivoire) : Ma délégation remercie M. Zahir Tanin, Représentant spécial du Secrétaire général pour le Kosovo et Chef de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK), pour la qualité de son exposé sur la situation au Kosovo. Nous souhaitons également la bienvenue à M. Ivica Dačić, Premier Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de la République de Serbie, et à M^{me} Vlora Çitaku, Ambassadrice de la République du Kosovo aux États-Unis d'Amérique.

Mon intervention va porter à la fois sur les progrès réalisés et les défis qui restent à relever concernant les relations entre la Serbie et le Kosovo, depuis le dernier rapport du Secrétaire général (S/2018/76). Ma délégation note avec satisfaction la ratification par le Parlement

du Kosovo, le 21 mars, de l'accord de démarcation de la frontière avec le Monténégro, qui est une étape importante dans la normalisation des relations entre les deux pays. Mon pays apprécie le fait que les partis politiques ont réussi à surmonter leurs différends, en dépit des actions violentes menées par une partie de l'opposition pour tenter de faire avorter le processus.

Par ailleurs, ma délégation salue la tenue, le 23 mars, à Bruxelles, sous l'égide de l'Union européenne, de la réunion de haut niveau entre les autorités politiques de Pristina et celles de Belgrade dans le cadre de la reprise du dialogue politique entre la Serbie et le Kosovo. Elle espère que ce genre de rencontre se poursuivra dans l'intérêt de la réconciliation et du règlement définitif de la question du Kosovo. La Côte d'Ivoire voudrait, à cet égard, réaffirmer son soutien à la poursuite du dialogue politique entre la Serbie et le Kosovo sous les auspices de l'Union européenne.

En dépit de quelques progrès enregistrés, ma délégation reste préoccupée par les signes de tension continue entre Belgrade et Pristina, notamment l'arrestation, puis l'expulsion, le 26 mars, à Mitrovica dans le nord du Kosovo, de M. Marko Đurić, négociateur en chef et représentant des Serbes du Kosovo. Ma délégation voudrait inviter la Serbie et le Kosovo à privilégier la voie d'un dialogue constructif et à s'abstenir de toute action unilatérale susceptible de compromettre les perspectives d'un règlement pacifique des différends entre les deux pays. Elle les appelle également au respect des relations de bon voisinage. À cet égard, mon pays salue les efforts de médiation de l'Union européenne, dont la représentante, M^{me} Mogherini, s'est rendue à Belgrade le 27 mars pour rencontrer les dirigeants serbes afin d'évoquer la normalisation des relations entre Belgrade et Pristina.

Par ailleurs, ma délégation reste également préoccupée par la lenteur et l'absence de résultats tangibles dans les enquêtes sur l'assassinat, le 16 janvier, de M. Oliver Ivanović, dirigeant de l'initiative citoyenne « Serbie, Démocratie et Justice ». Elle rappelle, à cet égard, l'importance de la consolidation de l'état de droit dans le cadre de la lutte contre l'impunité.

S'agissant de la situation interne au Kosovo, la Côte d'Ivoire appelle à nouveau à la mise en œuvre de l'accord de création de l'association/communauté des municipalités à majorité serbe du pays, qui sera, sans aucun doute, une source majeure d'apaisement et de décrispation du climat sociopolitique. Ma délégation exhorte les autorités politiques du Kosovo à faire preuve

de la volonté politique nécessaire afin d'éliminer tous les obstacles à la création de l'association/communauté des municipalités à majorité serbe du Kosovo.

Pour conclure, mon pays salue une fois de plus le travail accompli par la MINUK en vue de la stabilisation de la situation au Kosovo et du rapprochement entre les différentes communautés. Ma délégation exhorte la Serbie et le Kosovo à privilégier la voie du dialogue afin de trouver des solutions aux problèmes qui entravent leurs relations de bon voisinage, car ces deux pays ont le devoir et la capacité de faire de la région des Balkans une région stable et prospère où leurs communautés respectives pourront vivre en paix et en harmonie dans le respect de leur diversité politique, ethnique et culturelle.

M. Safronkov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions le représentant du Secrétaire général et Chef de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK), M. Zahir Tanin, et son équipe pour leur travail et leur évaluation objective de la situation au Kosovo. La Mission continue de jouer un rôle important dans la province. Nous reconnaissons également les efforts personnels de M. Tanin. Nous souhaitons également la bienvenue au Premier Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de Serbie, M. Ivica Dačić, à la séance d'aujourd'hui. Nous partageons l'avis du Ministre, car il a exprimé de sérieuses préoccupations au sujet de la situation dans la province. Nous appuyons également la détermination des dirigeants serbes à résoudre toutes les questions par un dialogue civilisé. Nous avons écouté très attentivement la déclaration de M^{me} Çitaku.

D'après notre évaluation, non seulement la situation au Kosovo ne se stabilise pas, mais au contraire, elle se détériore. Les facteurs négatifs continuent de s'accumuler. La situation exige des efforts diplomatiques constructifs et un contrôle international rigoureux, principalement par l'intermédiaire de la MINUK, d'autant plus que nous comprenons que la mission « État de droit » menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX) prévoit de quitter la province.

Aucun progrès n'a été réalisé à ce jour dans l'enquête sur l'assassinat d'un homme politique kosovo-serbe bien connu, Oliver Ivanović. Beaucoup de temps s'est écoulé depuis le 16 janvier, date à laquelle ce crime a été commis. Mais jusqu'à présent, nous n'avons entendu aucune information crédible sur les résultats de l'enquête. Nous avons donc l'impression que les autorités de Pristina, après avoir essayé de rejeter la faute sur la Serbie, ont tout simplement décidé d'oublier l'enquête.

Mais la vérité doit être déterminée dès que possible et le Conseil de sécurité doit en être informé.

Outre cette tragédie, le 26 mars, il y a eu un autre incident grave au Kosovo-Metohija – l’arrestation brutale, humiliante et violente du directeur du bureau du Gouvernement serbe au Kosovo, M. Marko Đurić. À la suite de cet acte de provocation cruel et mis en scène, des dizaines de personnes ont été battues. Ce genre de violence non provoquée de la part des forces spéciales de Pristina remet en question la paix déjà fragile dans la province. L’effusion de sang n’a été évitée que parce que les Serbes se sont comportés de manière responsable. Cette anarchie à l’égard des Serbes du Kosovo illustre une situation déplorable en ce qui concerne l’application de la loi et les droits de l’homme. C’est radicalement différent de l’image idyllique, mais virtuelle, peinte par ceux qui prônent l’indépendance de la province. À cet égard, nous sommes perplexes face à la permissivité flagrante de la présence internationale – la Force de paix au Kosovo (KFOR) et EULEX – qui est restée les bras croisés, a observé la situation et a refusé d’agir pour assurer l’ordre public et la sécurité.

Nous pensons que ce type d’intimidation contre les Serbes du Kosovo et la répression de leur détermination à protéger leurs intérêts légitimes sont très dangereux et peuvent conduire à la résurgence d’affrontements armés au Kosovo. Cela pourrait également déstabiliser l’ensemble des Balkans. La ligne choisie par Pristina ne sert qu’à envenimer la situation et sape les efforts de longue haleine déployés par la communauté internationale pour régler la situation après le conflit. Nous aimerions nous adresser à ceux qui ont de l’influence sur Pristina et leur demander de faire pression sur ceux qu’ils soutiennent pour désamorcer les tensions.

Malheureusement, nous assistons exactement au contraire. Pristina pense qu’elle peut agir en toute impunité, pleinement autorisée à le faire. Contrairement à ce que prévoit la résolution 1244 (1999), elle continue de préparer la transformation des forces de sécurité actuelles du Kosovo en une armée à part entière. Elle est assistée par certains contingents de l’OTAN au sein de la KFOR qui, se faisant, outrepassent le mandat des Nations Unies. La base fermée de Bondsteel est notamment utilisée à ces fins. Les combattants albanais du Kosovo se préparent au combat actif. Nous voudrions avertir le Conseil que, dans l’intérêt de la paix et de la sécurité dans les Balkans, il est important de mettre un

terme à la création d’une force que des « têtes brûlées » emploieront contre les Serbes de la province.

Nous avons également des questions sur la fermeture complète de la base de Bondsteel. Celle-ci avait été mise en place car il fallait assurer une présence internationale dans le cadre du mandat de l’ONU, conformément à la résolution 1244 (1999). La communauté internationale a le droit d’être informée du type d’activité militaire menée sur cette base. Qui y est formé et à quelles fins? Quels types d’exercices y sont menés? Nous pensons qu’il serait logique d’inclure ce genre d’informations dans les rapports trimestriels sur la Mission des Nations Unies au Kosovo.

Nous sommes également préoccupés par les informations que nous avons reçues il y a quelque temps de l’OTAN concernant le fait que le commandement de la KFOR cessera tout contact avec les représentants russes. Que cache à un membre permanent du Conseil de sécurité une entité internationale qui se trouve au Kosovo sur la base du mandat des Nations Unies? Nous espérons que la raison l’emportera et que cette décision erronée sera réexaminée.

La position russe sur le Kosovo reste inchangée et se fonde sur les cadres juridiques internationaux reflétés dans la résolution 1244 (1999), qui demeure la pierre angulaire du règlement de la question du Kosovo. Nous sommes d’avis que cette question ne peut avoir qu’un règlement politique, sur la base de négociations menées entre les parties dans un esprit de bonne volonté et dans le respect du droit international. Malheureusement, nous devons reconnaître que le dialogue entre Belgrade et Pristina a été discrédité.

Plus de cinq années se sont écoulées depuis la signature de l’Accord de Bruxelles, mais l’obligation clef qu’il contient, qui a été formulée sous les auspices de l’Union européenne, à savoir l’établissement de la communauté des municipalités à majorité serbe au Kosovo, n’a toujours pas été mise en œuvre. Nous sommes témoins du laxisme de l’Union européenne, en tant que médiateur international. Elle n’a pas contraint les Albanais du Kosovo à mettre en œuvre les accords conclus sous ses propres auspices. En conséquence, Pristina sape ouvertement la mise en œuvre de ses propres engagements et refuse d’abandonner ses exigences irréalistes. En revanche, nous assistons à une approche constructive de Belgrade pour régler la question du Kosovo par le biais de la déclaration du Président Vučić citant sa volonté de parvenir à un compromis. Par conséquent, nous sommes préoccupés

par la pression accrue exercée sur les dirigeants serbes et les tentatives visant à contraindre Belgrade à reconnaître l'indépendance *de facto* du Kosovo. Nous espérons qu'un dialogue à Bruxelles sera exempt de ces pressions et ultimatums. Faute de quoi, nous ne pouvons pas espérer parvenir à une solution acceptable pour tous sur le long terme.

Nous pensons qu'il est inopportun d'aller de l'avant et de lier la « normalisation pleine et entière » des relations entre Belgrade et Pristina à un calendrier artificiel. Premièrement, nous devons mettre pleinement en œuvre les accords antérieurs, sans lesquels la confiance déjà faible entre les membres du processus de négociation pourrait disparaître complètement. La mise en œuvre de l'accord concernant l'établissement de la communauté des municipalités à majorité serbe est au centre de notre attention.

Nous devons noter qu'aucune mesure concrète n'a été prise en ce qui concerne l'enquête par les Chambres spécialisées à La Haye sur les crimes commis par l'Armée de libération du Kosovo. Huit années se sont écoulées depuis la publication du rapport Marty sur cette question. C'est là aussi un sérieux problème. Nous pensons qu'il n'est pas constructif de retarder le début des travaux de cet organe sous des prétextes artificiels. Nous espérons que les Chambres spécialisées commenceront leurs travaux dans un avenir très proche et qu'elles seront aussi transparentes que possible. Tous ceux qui ont commis des crimes terribles, y compris le trafic d'organes humains, doivent faire face à la justice et être dûment punis, quelle que soit leur position actuelle. Pour remplacer M. Shwendiman, qui a pris sa retraite le 7 mai, un avocat américain, M. Smith, a été nommé au poste de Procureur. Nous espérons qu'il entrera rapidement en fonction et que son action aboutira enfin à des résultats tangibles sous forme d'actes d'accusation spécifiques.

Le nombre de réfugiés et de déplacés retournant dans la région est également insatisfaisant. Comme l'indique le rapport du Secrétaire général (S/2018/407), seules trois personnes sont retournées au Kosovo pendant la période considérée. C'est une réalité amère pour certains, mais ce sont les faits.

Les attaques contre les maisons et les biens de Serbes du Kosovo, les incendies criminels, les voies de fait et les actes de vandalisme se poursuivent. Nous devons veiller tout particulièrement à assurer une protection adéquate des églises et des monastères orthodoxes au Kosovo. Nous devons également mettre un terme à la pratique destructrice consistant à heurter

la sensibilité des Serbes et des autres minorités et à les humilier. Nous ne pouvons ignorer mais régler les questions et les problèmes graves, notamment dans le domaine de la lutte contre le terrorisme, la corruption et la criminalité. La situation à cet égard est très préoccupante.

Actuellement, la communauté internationale, avec le rôle de chef de file joué par l'ONU, et représentée par le Conseil de sécurité et la MINUK, doit s'intéresser de près à la situation au Kosovo et contribuer activement au maintien de la stabilité et de la sécurité dans la région. Compte tenu de cela et des circonstances actuelles, nous considérons tout à fait inappropriées les demandes tendant à réduction de la fréquence des examens par le Conseil de sécurité de la situation au Kosovo. Je voudrais rappeler à ceux qui font abstraction de cette réalité que la MINUK a été créée par le Conseil de sécurité, et que seul le Conseil de sécurité a l'autorité de prendre des décisions pertinentes à cet égard. Les déclarations unilatérales sont nulles et non avenues.

Pour terminer, je voudrais souligner que les Balkans occidentaux, avec leur riche histoire et leur fort potentiel, peuvent, et doivent, devenir une région de coopération et d'échanges, plutôt qu'une région de tensions et d'hostilité. Toutefois, pour y parvenir, nous devons renoncer à la logique de l'affrontement et à la pratique consistant à présenter aux pays de la région le choix fallacieux suivant : êtes-vous avec ou contre nous ? Comme dans de nombreuses autres régions du monde, ce dont nous avons besoin, c'est de travailler ensemble sur la base du respect mutuel. La Fédération de Russie est prête pour cela.

M. Orrenius Skau (Suède) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier le Représentant spécial Zahir Tanin de son exposé d'aujourd'hui. Je remercie également le Vice-Premier Ministre Dačić et l'Ambassadrice Çitaku de leurs déclarations au Conseil de sécurité.

Comme d'autres pays de l'Union européenne membres du Conseil l'ont déjà dit, la situation au Kosovo exige une réduction substantielle de la fréquence du cycle d'établissement des rapports. Nous devons également recentrer les efforts de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK), afin que les moyens déployés par l'ONU soient mieux adaptés à la situation sur le terrain. À cette fin, nous attendons avec intérêt l'examen stratégique de la Mission.

La perspective européenne du Kosovo a été à nouveau confirmée dans la stratégie de la Commission européenne intitulée « Une perspective d'élargissement crédible ainsi qu'un engagement de l'Union européenne renforcé pour les Balkans occidentaux », qui a été adoptée en février. Le sommet Union européenne-Balkans occidentaux, qui aura lieu dans le courant de la semaine à Sofia, offrira aux deux parties une nouvelle occasion de réaffirmer leur attachement politique à la promotion de ces efforts.

Nous nous félicitons des progrès réalisés depuis notre dernière séance (voir S/PV.8176), en particulier la ratification par l'Assemblée du Kosovo de l'accord sur le tracé de la frontière avec le Monténégro, qui représente une importante percée. Nous partageons l'évaluation du Secrétaire général selon laquelle la ratification est un signe de l'attachement du Kosovo à sa perspective humanitaire.

Il importera désormais de relancer un programme de réforme spécifique et d'intensifier la lutte contre la corruption et la criminalité organisée. À cette fin, nous encourageons le Gouvernement et l'opposition à nouer un dialogue constructif pour sortir des impasses politiques et pour permettre l'accélération des réformes nécessaires.

Il est également crucial que les dirigeants politiques kosovars continuent de respecter l'état de droit et les droits de l'homme. À cet égard, nous sommes préoccupés par l'arrestation et l'expulsion récentes de ressortissants turcs en l'absence de procédures judiciaires régulières, ainsi que par la lenteur des progrès accomplis dans l'enquête sur le meurtre d'Oliver Ivanović.

Il faut sortir de l'impasse qui continue de caractériser le dialogue de normalisation entre la Serbie et le Kosovo. L'avenir des deux pays est au sein de l'Union européenne, et la normalisation des relations est essentielle pour des Balkans occidentaux stables, pacifiques et prospères. Nous appelons Pristina et Belgrade à mettre en œuvre leurs engagements et à relancer le processus de dialogue. Comme nous l'avons déjà dit, la question du statut ne doit entraver ni la perspective européenne du Kosovo ni son adhésion à des organisations internationales.

La Suède salue l'action importante menée sur les femmes et la paix et la sécurité au Kosovo. Il s'agit notamment du soutien apporté aux personnes ayant subi des violences sexuelles et sexistes liées aux conflits, ainsi que de la participation politique des femmes. Nous

réaffirmons l'importance du rôle des femmes dans le processus de normalisation.

L'ONU et la MINUK ont contribué de façon inestimable à faire du Kosovo ce qu'il est aujourd'hui. Toutefois, le processus d'intégration dans l'Union européenne, notamment grâce à l'appui de la mission « État de droit » menée par l'Union européenne au Kosovo, constitue désormais le cadre le plus approprié pour traiter des problèmes restants. En continuant d'œuvrer en faveur de la perspective européenne du Kosovo, avec l'appui de l'Union européenne et de la communauté internationale, les dirigeants du Kosovo peuvent répondre aux attentes d'un avenir meilleur exprimées par leur peuple.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentante de la Pologne.

Tout d'abord, je voudrais remercier le Représentant spécial Zahir Tanin de son exposé. Je remercie également le Vice-Premier Ministre Dačić et l'Ambassadrice Çitaku de leurs déclarations au Conseil de sécurité.

Je m'associe à mes collègues de l'Union européenne pour dire que nous pensons que la situation au Kosovo justifie une réduction substantielle de la fréquence du cycle actuel d'établissement des rapports. En outre, nous pensons que le Conseil de sécurité doit recentrer les efforts de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK), afin que les moyens déployés par l'ONU soient pleinement adaptés à la situation sur le terrain. Dans ce contexte, la Pologne réaffirme également la nécessité d'effectuer un examen stratégique de la MINUK. Vingt années se sont écoulées depuis la création de la Mission, et il est, selon nous, temps de réévaluer sa pertinence.

La Pologne a reconnu le Kosovo comme un État indépendant, et nous sommes convaincus de sa capacité de régler ses problèmes. J'axerai maintenant mon propos sur trois points.

Premièrement, je voudrais souligner l'importance de la poursuite du dialogue entre Belgrade et Pristina mené sous les auspices de l'Union européenne, qui devrait déboucher sur un accord juridiquement contraignant sur une normalisation complète des relations. De plus, je tiens à souligner que les décisions qui ont déjà été prises dans le cadre du dialogue doivent être rapidement mises en œuvre. C'est une condition préalable à remplir par les deux pays sur leur voie vers l'intégration européenne.

Le deuxième point que je voudrais souligner, c'est l'importance de l'état de droit. Nous soulignons que les autorités kosovares doivent respecter leurs obligations en vue d'appuyer l'action des Chambres spécialisées. Nous sommes convaincus qu'elles continueront de le faire. Nous notons également les efforts déployés par le Kosovo pour rendre le système judiciaire conforme aux normes internationales et de l'Union européenne. La loi d'organisation judiciaire et celle sur la responsabilité disciplinaire des juges et des procureurs, qui ont été adoptées récemment, sont des mesures importantes en ce sens. L'appui à l'état de droit fourni ces dernières années par la mission « État de droit » menée par l'Union européenne au Kosovo a été de la plus haute importance.

Troisièmement et enfin, je voudrais saluer la ratification de l'accord sur le tracé de la frontière signé avec le Monténégro. Il s'agit d'un pas important vers la libéralisation en matière de visas avec l'Union européenne et la stabilisation de la région. Pour terminer, je tiens à indiquer que la Pologne estime que le Kosovo est tout à fait capable de prendre en main son avenir et d'exploiter son potentiel dans le cadre commun des valeurs européennes.

Je reprends à présent mes fonctions de Présidente du Conseil.

M. Dačić a demandé la parole pour faire une autre déclaration. Je lui donne la parole.

M. Dačić (Serbie) (*parle en serbe; interprétation en anglais assurée par la délégation*) : Je ne vais pas engager une polémique avec M^{me} Çitaku, car telle n'est pas mon intention. Tout d'abord, comme je l'ai déjà dit à maintes reprises, je voudrais que ces séances soient constructives et par conséquent, je ne ferai pas de commentaires sur ce qu'elle a dit – bien que je pourrais le faire évidemment, tout comme elle aussi pourrait le faire.

Par ailleurs, je voudrais ajouter quelque chose aux observations faites par des représentants de certains des pays qui sont ici. Je me réjouis de la référence qui a été faite concernant le dixième anniversaire de l'indépendance du Kosovo et l'établissement de relations diplomatiques, en particulier par le représentant du Royaume-Uni. Mais je voudrais aussi rappeler que l'an dernier a marqué le cent quatre-vingtième anniversaire des relations diplomatiques entre la Serbie et le Royaume-Uni. Le premier consul britannique en Serbie fut George Lloyd Hodges, et a été nommé en 1837. J'espère que cela est également gratifiant, tout comme les 10 ans de relations diplomatiques avec le Kosovo.

En outre, je voudrais rappeler que l'année prochaine, nous célébrerons 180 ans de relations diplomatiques avec la France, puisque ces relations ont été établies en 1839. Cette année marque également nos 180 ans de relations diplomatiques avec la Fédération de Russie, qui remontent à 1838. En 1881 – il y a 137 ans – nous avons établi des relations diplomatiques avec les États-Unis. En 1899 – il y a 119 ans – nous avons établi des relations diplomatiques avec les Pays-Bas. Ici, je parle uniquement du Royaume de Serbie et non de la Yougoslavie. En 1917 – il y a 101 ans – nous avons établi des relations diplomatiques avec la Suède. Et il y a 99 ans, nous avons établi des relations diplomatiques avec la Pologne.

Je voudrais donc rappeler que notre pays est un vieil État avec lequel les membres du Conseil entretiennent des relations d'amitié de longue date. En fait, lorsqu'on sort du Ministère des affaires étrangères et du Commonwealth du Royaume-Uni, on peut voir sur un monument commémoratif, érigé après la Première Guerre mondiale, une peinture murale mettant en scène des enfants Britannia et des enfants représentant la Belgique et de la Serbie, en tant que pays ayant apporté le plus de contributions et perdu le plus grand nombre de leurs ressortissants pendant la guerre. Nous avons perdu 40% de notre population de sexe masculin pendant la Première Guerre mondiale. Par conséquent, je voudrais demander au Conseil de tenir compte de ces aspects lorsqu'il parle de nos relations et de nos problèmes, d'autant plus qu'il s'agit de questions très délicates et pénibles pour nous.

Je demande au Conseil de se montrer plus compréhensif s'agissant de souhait d'être un partenaire pour chaque membre du Conseil. Nous avons une longue tradition de relations diplomatiques, qui date de plusieurs siècles. Je demande également au Conseil de ne pas oublier cette histoire et ce que la Serbie a fait pour ses alliés pendant la Première et la Seconde Guerre mondiale. Je ne veux pas trop m'attarder sur le passé, car certains pourraient nous accuser de vouloir ressasser le passé, mais on ne peut pas faire de projets d'avenir en se basant exclusivement sur les intérêts du Kosovo. La Serbie est prête à faire des compromis, mais cela signifie qu'il faut tenir compte des intérêts des deux parties.

De nombreux pays dans le monde sont confrontés à des problèmes similaires à ceux de la Serbie. Ils sont en train de revenir sur leur décision de reconnaître le Kosovo pour les mêmes raisons – parce qu'ils font maintenant face à leurs propres mouvements séparatistes. Comment peuvent-ils reconnaître ces principes dans une situation et non dans une autre? On pourrait peut-être dire que le

Kosovo est un cas à part. N'importe qui peut dire que son cas est un cas à part. En outre, il ne s'agit pas d'un combat pour l'autodétermination ou la liberté, car les Albanais du Kosovo ne sont pas un peuple qui n'avait pas son propre État. C'est une minorité nationale qui vivait en Serbie. Les Albanais, en tant que peuple, ont déjà exercé leur droit à l'autodétermination en créant leur propre État – l'Albanie. Le fait que les relations diplomatiques aient évolué de façon à ce que le Kosovo soit reconnu comme un État indépendant ne signifie pas qu'il en sera de même, disons dans 20 ans, lorsque les pays concernés seront confrontés aux mêmes problèmes.

Nous ne voulons pas de conflit. La Serbie est un pays sérieux, un pays qui existe depuis longtemps et qui a façonné l'ordre international au fil des siècles dans l'intérêt de la chrétienté, de l'Europe et du monde en général. Cela doit être pris en compte lorsqu'on demande à encore plus de pays de reconnaître le Kosovo. Je ne demanderais jamais à un pays de violer l'intégrité territoriale d'un autre pays. Nous aimerions établir des partenariats avec tous les pays, mais le partenariat implique aussi que nous devons nous rappeler que pendant la Première Guerre mondiale, il y a 100 ans, la Journée serbe a été commémorée dans ce pays, au Royaume-Uni. Je peux apporter une affiche y relative, à la prochaine séance du Conseil de sécurité.

Le peuple britannique a-t-il été confronté à des changements au cours des 100 dernières années? Probablement, mais il en va de même pour les États-Unis. Nous devons tous être conscients qu'il ne s'agit pas de mensonges, mais plutôt de faits historiques qui peuvent être vérifiés. C'est pourquoi, en Serbie, nous allons ériger un monument en hommage au Président des États-Unis, Woodrow Wilson, qui a clairement défini la relation de son pays avec la Serbie – la plus grande victime de la Première Guerre mondiale –. Notre pays a été mentionné dans les 14 points de Wilson, et a commis une grave erreur historique en créant la Yougoslavie et en aidant d'autres peuples à se libérer du joug de puissances occupantes. C'est une erreur pour laquelle nous devons payer. Je demande au Conseil d'y réfléchir.

Le Royaume-Uni dit qu'il se réjouit de célébrer les 10 ans qui se sont écoulés depuis l'indépendance du Kosovo, mais je n'ai pas entendu dire que la Grande-Bretagne se réjouissait de ses relations diplomatiques avec la Serbie, établies il y a 170 ou 180 ans. Il en va de même pour d'autres pays. La Serbie est le seul pays au monde à avoir érigé un monument en l'honneur de la France. Nous aimons la France comme la France nous a aimés.

Cela fait partie de l'histoire. D'aucuns diront que l'histoire n'a pas d'importance. Toutefois, il est impensable que ceux qui ont une histoire puissent dire une telle chose; seuls ceux qui n'ont pas d'histoire le pourraient.

Les membres du Conseil de sécurité ont une histoire. Je voudrais donc les remercier de tout ce qu'ils ont dit – que ce soit positif ou négatif à notre endroit. Chacun a le droit de choisir son propre avenir. Il paraît qu'il n'existe pas d'amis de longue date ou d'ennemis de longue date, mais en vérité, les amis de longue date existent. Il ne faut pas briser une amitié ancienne pour en privilégier une nouvelle.

Le Président (*parle en anglais*) : M^{me} Çitaku a demandé la parole pour faire une nouvelle déclaration.

M^{me} Çitaku (*parle en anglais*) : Je vais tâcher d'être très brève.

Premièrement, de nombreux membres du Conseil de sécurité ont abordé la question de l'assassinat d'Oliver Ivanović. Au nom du Gouvernement kosovar, je tiens à réaffirmer que nous ne ménagerons aucun effort tant que n'aurons pas retrouvé les auteurs de ce terrible crime. Oliver Ivanović était un citoyen du Kosovo. Il était l'un des rares dirigeants serbes locaux à parler ouvertement de Pristina en tant que capitale des Serbes vivant au Kosovo. Il prenait ouvertement position contre l'intimidation et les menaces auxquelles étaient confrontés les Serbes locaux de la part des autorités de Belgrade. Nous demandons la coopération de toutes les parties. J'espère pouvoir bientôt présenter des résultats au Conseil.

Deuxièmement, je me dois de rappeler que l'indépendance du Kosovo ne résulte pas d'un mouvement sécessionniste. L'indépendance du Kosovo résulte de la dissolution non consensuelle de la Yougoslavie – une union qui n'existe plus. J'invite quiconque nourrit des doutes quant à la légalité de l'indépendance du Kosovo à lire l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice (voir A/64/881). Cet avis est clair et sans ambiguïté. Il est vrai que le Kosovo est un très jeune État, mais nous sommes également une nation très ancienne. On pourrait choisir n'importe quelle date dans l'histoire. Nous avons toujours existé. Nous sommes européens, et nous sommes fiers des amitiés et des alliances que nous avons nouées avec tous les membres. J'espère que le Kosovo établira bientôt des relations diplomatiques avec la Serbie.

La séance est levée à 12 h 45.